Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION N°10

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an 2026, le 14 octobre à 9h30, s'est réuni au siège de Territoire d'Energie Ardèche à Privas, le Comité syndical du TE07, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 79
Membres présents : 56
Excusés : 19
Absents : 3
Pouvoirs : 1

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE : PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2027-2030

Le vice-président en charge de la concession, rappelle que le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente a été conclu le 3 février 2023, pour une durée de 30 ans, avec Enedis et EDF. Le programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2023-2026 arrivant à son terme, il convient d'examiner l'avenant n°1 à ce contrat, qui intègre le PPI de la période 2027-2030.

Contexte

Le cahier des charges de la concession intègre, dans son annexe 2A, le PPI 2023-2026. Conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux annexes 2 et 2A, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution ont dressé le bilan des investissements réalisés et élaboré le PPI de la période suivante, sur la base d'un diagnostic technique partagé établi avec les données à fin 2025. Ce diagnostic met en évidence notamment :

- Des forces : un réseau de postes sources robuste, une résorption quasi totale du réseau aérien basse tension en fils nus et des structures HTA de plus en plus fiabilisées ;
- Des faiblesses : un réseau aérien sensible aux événements climatiques (tempêtes, chutes d'arbres) et de longues antennes HTA aériennes, conséquences de la géographie du territoire et de la faible densité d'habitat.

L'avenant n°1 modifie en conséquence les articles 7, 12, 15 et 16 de l'annexe 2A au cahier des charges ainsi que le diagnostic partagé qui y est annexé.

Objet de l'avenant :

L'avenant a pour objet d'intégrer au contrat de concession le PPI de la période 2027-2030, qui succède au PPI 2023-2026. Les principales quantités prévisionnelles d'ouvrages à réaliser sur les quatre ans sont les suivantes :

- Traitement de 70 km de réseaux HTA aériens en rénovation programmée et renouvellement ciblé de 20 km de réseaux HTA aériens ;
- Désensibilisation de 55 km de lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques, majoritairement par enfouissement ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

- Renouvellement de 3 km de réseaux HTA CPI incidentogènes, modernisation de 2,5 km de structure HTA, suppression de 3 km de fils nus BT et mise en service de 40 organes de manœuvre télécommandés.

Engagement financier du gestionnaire de réseau :

L'engagement financier prévisionnel du gestionnaire du réseau de distribution s'élève à 27,5 M€ sur la période 2027-2030, dont 7,2 M€ pour le renforcement et le renouvellement des réseaux, 19,2 M€ pour la sécurisation climatique et 1,1 M€ pour la modernisation des réseaux et les smart-grids.

Date d'effet de l'avenant :

L'avenant prend effet le 1er janvier 2027, sous réserve que l'autorité concédante ait accompli à cette date les formalités propres à le rendre exécutoire.

Le Comité Syndical, **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

Décide d'autoriser le président :

- À signer l'avenant n°1 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, portant sur le programme pluriannuel d'investissements 2027-2030, avec Enedis et EDF.

Le Président
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

AVENANT n° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2027-2030

Entre les soussignés :

- **Territoire d'énergie Ardèche**, autorité concédante du service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire, représenté par M. le Président, Patrick COUDENE, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical du 14 octobre 2026, domicilié : 283 chemin d'Argevillières 07000 PRIVAS,

désigné(e) ci-après **« l'autorité concédante », d'une part,**

et, d'autre part,

- **Enedis**, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, dont le siège social est sis 4 place de la Pyramide 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par M. Vincent VIALETTE, Directeur régional Sillon Rhodanien, agissant en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été consenties par les membres du Directoire le 1er août 2025, faisant élection de domicile à Lyon, 288 Rue Duguesclin,

désignée ci-après **« le concessionnaire »,** pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, **ou « le gestionnaire du réseau de distribution »,**

et

- **Electricité de France (EDF),** société anonyme au capital de 2 084 365 041 euros ayant son siège social 22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317, représentée par M. Olivier ROLAND, Directeur Commerce de la région AURA, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs et de responsabilités qui lui a été consentie le 1er juin 2026 par M. Stanislas LANDRY, Directeur du Marché d'affaires de la direction Commerce d'EDF SA, faisant élection de domicile, 196 avenue Thiers LYON 6e,

désignée ci-après **« le concessionnaire »,** pour la mission de fourniture d'énergie électrique aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente, **ou « le fournisseur aux tarifs réglementés de vente »**,

Ci-après désigné(e)s ensemble par « les Parties ».

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

E X P O S É

Territoire d'énergie Ardèche, Electricité de France et Enedis ont conclu le 3 février 2023, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession, ci-après désigné « le Contrat de concession ».

Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2026, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges, aux articles 6 et 7 de l'annexe 2 au cahier des charges du Contrat de concession et aux articles 3 et 9 de l'annexe 2A au cahier des charges du Contrat de concession.

Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1er – OBJET

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au Contrat de concession le programme pluriannuel d'investissements de la période 2027-2030, qui succède au PPI de la période 2023-2026.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES ARTICLES 7, 12, 15 et 16 DE L'ANNEXE 2A AU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION ET DE L'ANNEXE DU CHAPITRE 2 DE L'ANNEXE 2A AU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Les dispositions des articles 7, 12, 15, 16 de l'annexe 2A au cahier des charges du Contrat de concession ainsi que celles du « Diagnostic partagé » de l'Annexe du Chapitre 2 de l'annexe 2A au cahier des charges du contrat de concession, pour le PPI de la période 2027-2030, sont modifiées comme suit :

2.1- Modification de l'article 7

L'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 7 - Programme pluriannuel

Le programme pluriannuel constitue le chapitre 4. »

2.2- Modification de l'article 12

L'article 12 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 12 – Diagnostic technique partagé

Le diagnostic détaillé a été établi avec les données à fin 2025 et partagé entre le gestionnaire du réseau de distribution et l'autorité concédante. Il est annexé à la présente Annexe 2A. Sa

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

conclusion, reprise ci-après, en synthétise les principales caractéristiques qui ont conduit à l'élaboration du PPI 2027 - 2030.

a) Forces

- Un réseau de postes sources robuste et de capacité suffisante en distribution, garantissant une bonne sécurisation de l'alimentation électrique du territoire.
- Une résorption progressive des départs HTA en contrainte de chute de tension, permettant d'améliorer la qualité de fourniture des clients et de converger vers le respect des seuils réglementaires.
- Des structures de réseaux HTA de plus en plus fiabilisées, grâce aux différents programmes d'enfouissement réalisés sur la concession. Le programme exceptionnel « Reconstruction Neige », associé à une croissance soutenue des investissements, a notamment contribué à renforcer la résilience et la performance du réseau.
- Un réseau BT stable et robuste, dont la contribution au critère B demeure limitée au regard des caractéristiques du territoire.
- Une résorption quasi totale du réseau aérien BT en fils nus, améliorant la résistance des ouvrages aux aléas climatiques et réduisant les risques d'incidents sur le réseau basse tension.

b) Faiblesses

- Un réseau aérien demeurant sensible aux événements climatiques, notamment aux tempêtes et aux chutes d'arbres, qui sont à l'origine d'une part importante des incidents affectant la continuité de l'alimentation électrique.
- Des structures de réseau HTA comportant encore de longues antennes aériennes, conséquence de la géographie du territoire et de la faible densité d'habitat. Ces antennes alimentent un nombre conséquent de postes HTA/BT et peuvent rendre plus complexes les opérations de réalimentation lors d'incidents ou de travaux programmés.

c) Opportunités

- Une hausse importante des investissements sur les réseaux HTA et BT, permettant de poursuivre les opérations de renouvellement, de sécurisation et de modernisation des ouvrages.
- Une ambition nationale d'investissements en faveur de la résilience des réseaux face aux aléas climatiques, visant notamment le traitement des réseaux aériens en antennes les plus sensibles.
- Une tendance globale à la diminution du nombre d'incidents en dehors des épisodes climatiques majeurs.

d) Difficultés

- Une géographie du territoire majoritairement vallonnée et escarpée, combinée à un habitat diffus, rendant plus complexes les interventions d'exploitation et les opérations de réalimentation lors des incidents.
- Une dynamique de développement économique relativement limitée offrant peu d'opportunités de faire évoluer les structures de réseau à l'occasion d'opérations d'aménagement.
- Des conditions de réalisation des travaux d'enfouissement encadrées par des prescriptions voirie exigeantes, susceptibles d'accroître les contraintes techniques, administratives et économiques des opérations.

2.3- Modification de l'article 15

L'article 15 est remplacé par les dispositions ci-après :

« Article 15 – Investissements programmés

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le second PPI couvre la période comprise entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2030. Compte-tenu du diagnostic technique partagé et selon les orientations définies au schéma directeur des investissements, les quantités prévisionnelles d'ouvrages à réaliser dans le 2nd PPI (2027-2030) sont les suivantes :

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2027-2030 (4 ans)	
Ouvrages	**Quantités**
Modification/modernisation structure HTA (en km posés)	2,5 km
Renouveler les réseaux HTA CPI incidentogènes (en km déposés)	3 km*
Traiter les réseaux HTA aériens en rénovation programmée (en km fiabilisés)	70 km
Renouvellement ciblé de réseau HTA aériens (en km déposés)	20 km
Suppression de fils nus BT (par enfouissement ou réseau torsadé) (en km déposés)	3 km
Désensibilisation des lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques en les traitant majoritairement par enfouissement (en km fiabilisés)	55 km
Mise en service OMT (en nbre d'OMT créés)	40 OMT

*Selon la possibilité de réaliser les travaux en coordination avec les programmes de voirie des collectivités partagés avec le gestionnaire du réseau de distribution et le TE07 sur la durée du PPI pour optimiser les coûts unitaires.

2.4- Modification de l'article 16

L'article 16 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 16 – Engagement financier au titre du 2ème PPI

L'engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution pour la période du 2ème PPI (2027-2030) est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession (M€)	**Total PPI 2027– 2030**
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	
Renforcement/renouvellement des réseaux	**7,2 M€**
Renforcement BT	*0,1 M€*
Modification / modernisation structure HTA	*0,7 M€*
Renouvèlement des réseaux HTA CPI incidentogènes	*0,8 M€*
Traitement des réseaux HTA aériens en rénovation programmée	*3,5 M€*
Renouvellement ciblé de réseaux HTA aériens, majoritairement de faibles section	*1,6 M€*
Renouvèlement le réseau BT souterrain incidentogène	*0,1 M€*
Suppression de fils nus BT	*0,4 M€*
Climatique-sécurisation	**19,2 M€**
Désensibilisation des lignes HTA aériennes exposées aux aléas climatiques *Sécurisation des antennes aériennes prioritaires exposées aux aléas climatiques*	*19,2 M€*
Modernisation des réseaux et Smart-Grids	**1,1 M€**
Mise en service d'Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT)	*0,7 M€*

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Amélioration des terres	*0,4 M€*
Total de l'engagement (M€)	**27,5 M€**

»

2.5- Modification du Diagnostic partagé (Annexe du chapitre 2 de l'Annexe 2A)

L'Annexe du chapitre 2 de l'Annexe 2A – Diagnostic partagé est remplacée par l'Annexe à l'Annexe 2A – Diagnostic Partagé- jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 – DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet le 1er janvier 2027, sous réserve que l'autorité concédante ait accompli à cette date les formalités propres à le rendre exécutoire.

ARTICLE 4 – DROITS D'ENREGISTREMENT

Le présent avenant est dispensé des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait en quatre exemplaires, reliés par le procédé Assemblact RC, empêchant toute substitution ou addition et signés seulement à la dernière page de l'avenant,

À Paris, le 24 novembre 2026

Pour l'autorité concédante,	**Pour le concessionnaire,**	
Le Président	Le Directeur Régional Enedis Sillon Rhodanien	Le Directeur EDF Commerce région Auvergne-Rhône-Alpes
Patrick Coudène	Vincent Vialette	Olivier Roland

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Annexe à l'annexe 2A
Diagnostic partagé

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Mise à jour partagée Diagnostic technique Réseau AODE TE 07

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

PREAMBULE ENEDIS

Ce document constitue la vision partagée d'Enedis et du TE07 de l'actualisation du diagnostic technique à fin 2025 (données non consolidées à date) **ou sur la période 2020-2025 des réseaux d'électricité sur le territoire du TE07, à l'issue de la 3e année du PPI couvrant la période 2023-2026.**

- Il vise à dégager les éléments d'analyse en vue d'actualiser les enjeux futurs en termes de distribution d'électricité, identifiés lors du diagnostic initial réalisé en 2020-2021
- Il vise à parvenir à une vision partagée de ces éléments d'analyse entre le TE07 et Enedis dans l'optique de l'établissement d'un nouveau Programme Pluri annuel d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Les caractéristiques structurantes du territoire

La géographie : un relief escarpé avec des réseaux plus ou moins accessibles

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



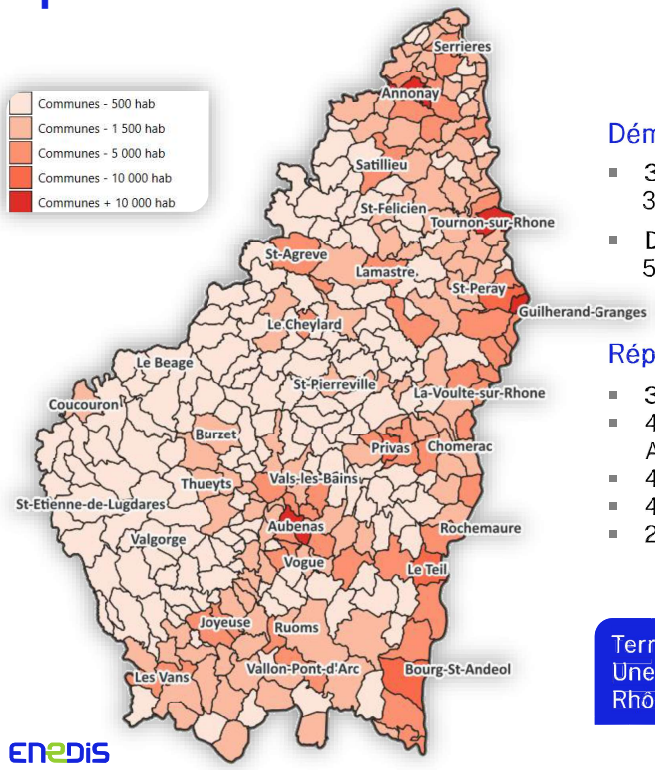
Eléments structurants pour le réseau

- Les Plateaux du Haut-Vivarais : juxtaposition de petits plateaux d'altitude moyenne séparés de vallées au Nord-Ouest du territoire
- Les Monts du Vivarais et les Monts d'Ardèche : massifs boisés de l'ouest et du centre du territoire, séparés par d'importantes gorges, soumis à la neige en hiver, aux orages en été et aux fortes rafales de vents lors d'épisodes tempétueux
- L'Est des Cévennes au Sud-Ouest du territoire, massifs granitiques boisés entrecoupés de gorges, dont les plus importantes sont les Gorges de l'Ardèche
- Le Plateau du Coiron et le Plateau des Gras au centre Est du territoire, aux végétations diverses et au climat globalement plus clément
- La Vallée du Rhône tout du long à l'Est du territoire, étendues de plaines plus ou moins larges, à la densité de population plus élevée

Relief structurant pour le réseau électrique avec des zones de réseau aérien pérennes

La démographie : un territoire rural mais marqué par une population croissante

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



Démographie en hausse et densité modérée

- 334 231 habitants au 1e janvier 2023
  331 415 habitants au 1e janvier 2021
- Densité de 60 hab/km² en 2023
  59 hab/km² en 2020

Répartition sur le territoire

- 335 communes sur le département
- 4 communes de + 10 000 habitants : Guilherand-Granges, Tournon-sur-Rhône, Aubenas et Annonay
- 4 communes entre 5 000 et 10 000 habitants
- 48 communes de + 1 500 habitants
- 279 communes de – 1 500 habitants

Territoire essentiellement rural avec une population très dispersée.
Une population plus dense au Nord du territoire et le long de la vallée du Rhône.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le réseau électrique

Les postes-sources du territoire

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



A fin 2025, le territoire compte 16 postes-sources

- Ils représentent une puissance installée totale de 817 MVA
- Ils permettent l'alimentation de l'ordre de 150 départs HTA sur le département.

Le territoire est également alimenté par différents postes-sources implantés sur les départements voisins.
Ils représentent une puissance installée de 1 054 MVA et permettent l'alimentation de l'ordre de 50 départs :

- Les postes-source de CHATEAUNE-DU-RHONE, LORIOL, MONTELIMAR, PLANTADES, ST VALLIER et TAIN dans la Drôme
- Les postes-source de BAGNOLS, BARJAC et BESSEGES dans le Gard,
- Les postes-source de DUNIERES, LAUSSONNE et SALETTES en Haute-Loire,
- Les postes-source de PAPIN et SALAISE en Isère,
- Le poste-source de BESSEY dans la Loire,
- Les postes-source de LANGOGNE et PLANCHAMP en Lozère

Réseau dense de postes-sources alimentant le territoire, sur le territoire et sur les territoires adjacents, en lien avec la géographie escarpée du territoire, nécessitant de nombreux départs pour une alimentation électrique homogène.

Les postes-sources du territoire

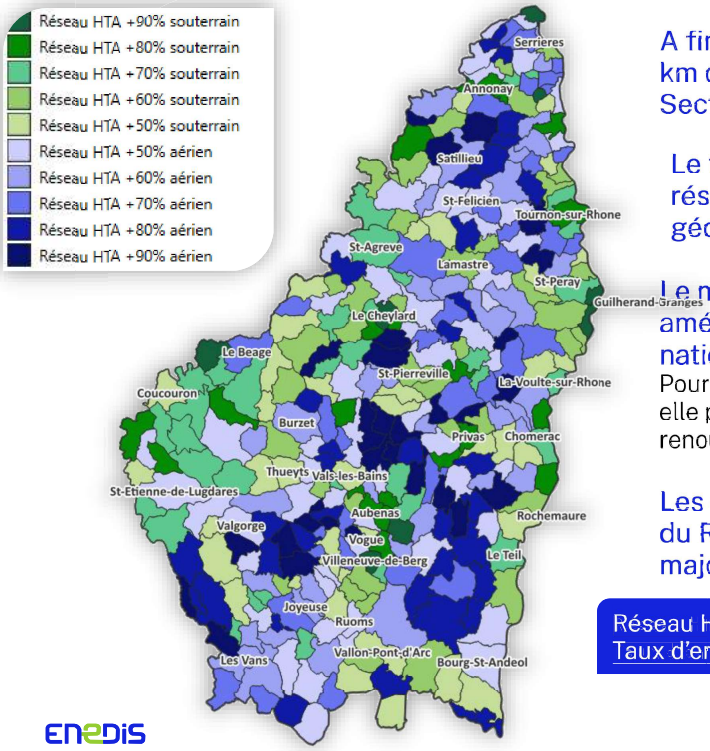
Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Poste source	Poste source	Tension HTB (kV)	Puissance installée	Nb départs 07	Nb départ total	Nb clients total	Somme charges totales
AUBENAS	AUBEN	63	72	9	9	16994	35533
BAGNOLS	B.CEZ	63	92	1	13	25097	44754
BARJAC	BARJA	225	40	6	7	13401	21245
BESSEGES	BESSE	63	40	3	10	18952	26874
BESSEY	BESS5	63	40	1	6	5635	15556
BOULIEU	BOULI	63	108	17	17	22875	47935
CHATEAUNEUF DU RHONE	C.RHO	63	40	2	11	13748	33979
CRUSSOL	CRUSS	63	72	13	13	20402	39017
DUNIERES	DUNI	63	72	2	12	7344	30036
LA PALISSE	PALIS	63		8	10	3519	4455
LA VOULTE	VOULT	63	40	6	6	7274	14343
LAMASTRE	LAMAS	63	40	9	9	7947	11816
LANGOGNE	LANG8	63	92	9	13	10685	16009
LAURAC	L.MON	63	40	12	12	17778	28465
LAUSSONNE	LAUSS	63	20	1	6	5256	7016
LE CHEYLARD	CHEYL	63	40	11	11	9334	13850
LE TEIL	TEIL	63	76	10	10	12540	32030
LORIOL	LORIO	63	108	7	20	16499	43037
MONTELIMAR	MTELI	63	92	2	17	30059	57472
MONTPEZAT	MTPEZ	63	20	6	6	5503	6269
PAPIN	PAPIN	225	80	1	5	4452	14427
PLANCHAMP	PLANC	63	20	2	3	2315	2792
PLANTADES	PLANT	63	108	4	4	23390	67034
PRIVAS	PRIVA	63	72	12	12	14076	28434
SALAISE	SALAI	63	108	1	18	18993	63116
SALELLES	SALEL	63	40	9	9	9364	14820
SALETTES	SALET	63	20	4	9	8629	15355
ST FELICIEN	SSFEL	63	20	5	5	3680	4727
ST SAUVEUR	SSSA5	63	30	7	7	7604	113091
ST VALLIER	SSVAL	63	72	4	14	16773	49045
TAIN	TAIN	63	72	5	13	22528	49089
VALS	VALS	63	72	10	10	18091	27266
VERNOSC	VERN9	63	40	7	7	12574	22510

Postes-sources étudiés en 2025 dans le cadre du Nouveau Plan de Tension, avec programme travaux 2026-2028

La répartition des réseaux HTA aériens et souterrains

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



A fin 2025, le territoire est couvert par un réseau HTA de 5 895 km dont 2 904 km de réseau aérien, dont 63 km de réseau Faible Section et 2 991 km de réseau souterrain.

Le territoire de l'Ardèche reste un territoire avec un linéaire de réseau aérien conséquent, principalement en raison de sa géographie et de son relief vallonné.

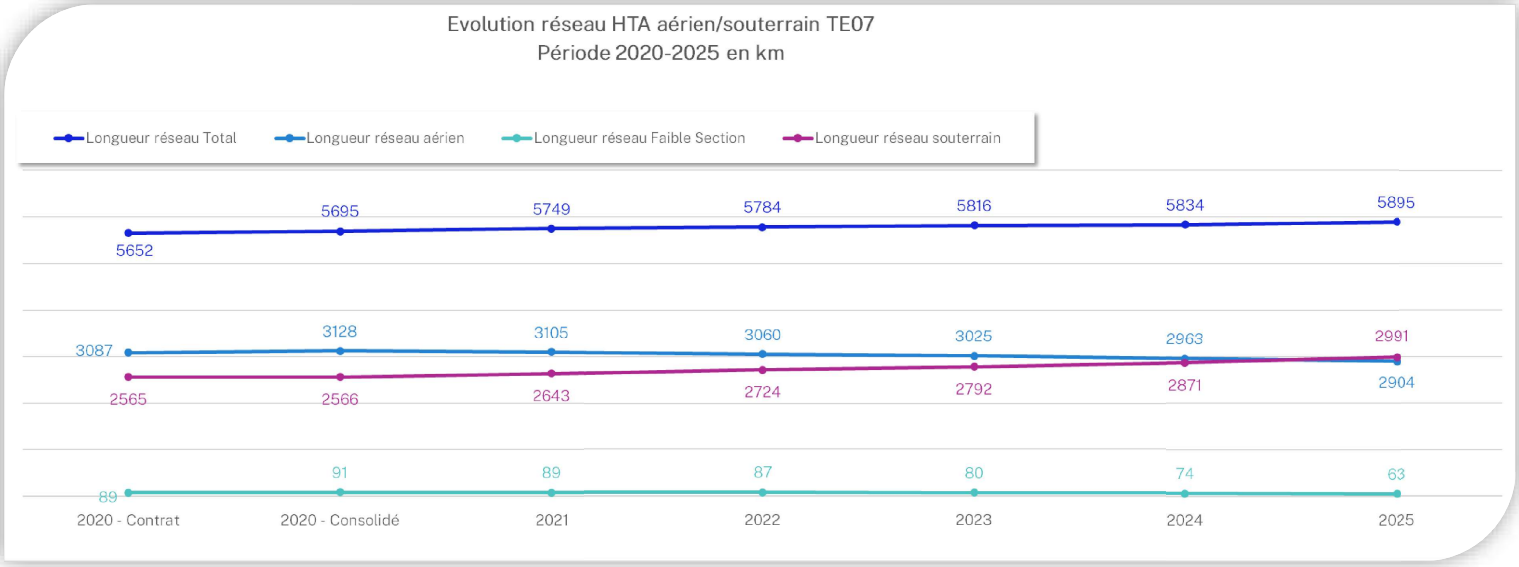
Le maintien d'une qualité de fourniture optimale, voire son amélioration eu égard au critère B, s'inscrit dans une politique nationale dite « Ambition nationale 2040 ».
Pour les réseaux aériens non soumis à risques climatiques (voir slide suivant), elle prévoit une augmentation de la rénovation programmée et des renouvellements aériens ou souterrains.

Les communes plus « urbaines », implantées le long de la Vallée du Rhône, ainsi que celles de de l'ouest du territoire ont un réseau majoritairement souterrain.

Réseau HTA important, cohérent avec la typologie du territoire rural et vallonné.
Taux d'enfouissement global à fin 2025 de 50,7 % du réseau.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

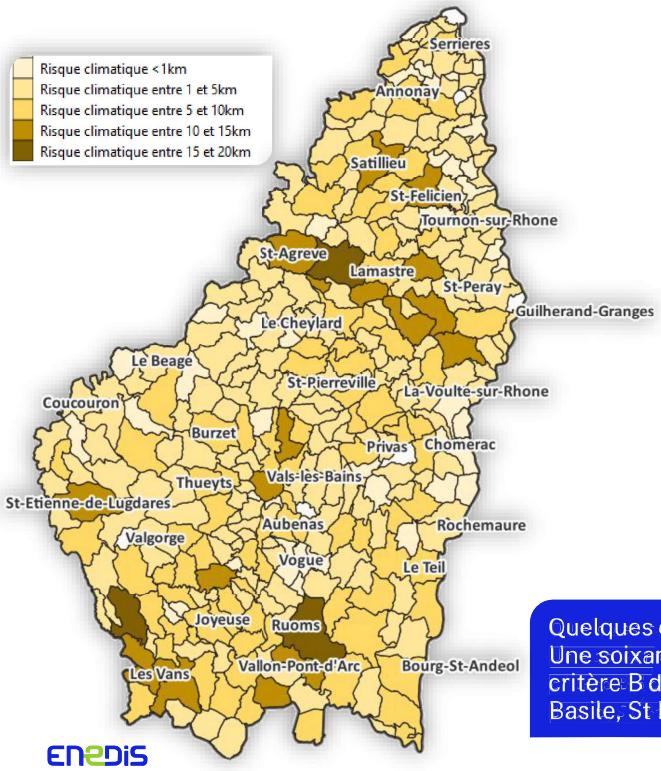
L'évolution des réseaux HTA aériens et souterrains depuis 2020



Réseau HTA important, cohérent avec la typologie du territoire rural et vallonné.
Taux d'enfouissement global à fin 2025 de 50,7 % du réseau.

Le réseau HTA aérien à Risques Climatiques

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



A fin 2025, le territoire compte un réseau aérien soumis à risques climatiques de 1 364 km, dont 849 km en risque bois, risque le plus incidentogène.

Dans le cadre du Plan Aléas Climatiques, les résorptions de ces risques se sont concentrées sur les principales dans un premier temps et les secteurs à sécuriser se situent désormais essentiellement sur les antennes.

Cette poursuite de la résorption des risques climatiques s'inscrit également dans l'ambition nationale 2040 du réseau aérien. L'objectif de cette ambition est l'amélioration générale de la résilience du réseau électrique face aux aléas climatiques et risques associés

- Objectif : mieux résister aux tempêtes sur les réseaux soumis à risques, notamment par enfouissements.

Quelques communes comptent encore plus de 10 km de risque avéré.
Une soixantaine de km sont considérés comme prioritaires en termes d'impact sur le critère B de la concession sur la zone centrale du territoire notamment sur les départs St Basile, St Barthélémy et Boucieu de LAMASTRE.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le réseau HTA aérien à Risques Climatiques

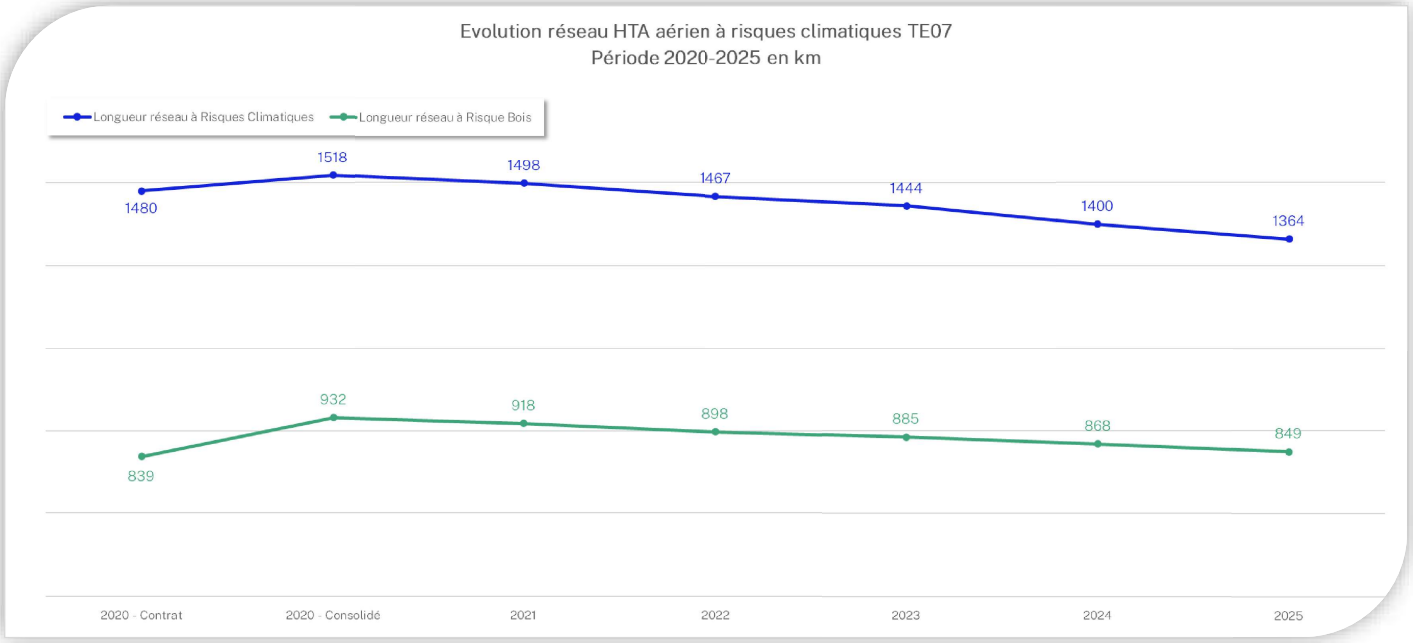
Les départs comptant les risques climatiques Bois les plus impactants pour le critère B, considérés comme prioritaires sont :

Poste-source	Départ	Longueurs à risques prioritaires	Critère B 2022	Critère B 2023	Critère B 2024	Critère B 2025
BOULIEU	ST ALBAN	7 km	393 min	931 min	291 min	193 min
VALS	ANTRAIGUES	12 km	200 min	295 min	772 min	39 min
LAMASTRE	ST BASILE	10 km	327 min	701 min	756 min	408 min
VALS	AILHON	9 km	92 min	439 min	94,4 min	34 min
ST SAUVEUR	SILHAC	10 km	450 min	1127 min	60 min	102 min
LAMASTRE	ST BARTHELEMY	7 km	77 min	1153 min	175 min	43 min
LAMASTRE	BOUCIEU	4 km	7 min	643 min	150 min	8 min
LAPALISSE	TOUZIERES	2 km	17 min	24 min	633 min	99 min
LAPALISSE	RIEUTORD	2 km	198 min	0 min	933 min	200 min

Réseau climatique prioritaire situé principalement sur les antennes, ciblées sur le Risque Bois, des incidents sur les 4 dernières années et du nombre de clients impactés.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

L'évolution du réseau HTA aérien à Risques Climatiques depuis 2020



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le réseau HTA aérien éligible à la Rénovation Programmée (1/3)

A fin 2025, le territoire compte un réseau aérien éligible à la Politique de Rénovation Programmée de l'ordre de 1 300 km.

Elle s'inscrit dans l'ambition nationale 2040 du réseau aérien, en complément de l'amélioration de la résilience du réseau électrique face aux aléas climatiques

- Pour les réseaux aériens non soumis à risques climatiques (voir slides précédents), elle prévoit une augmentation de la rénovation programmée et des renouvellements aériens ou souterrains.

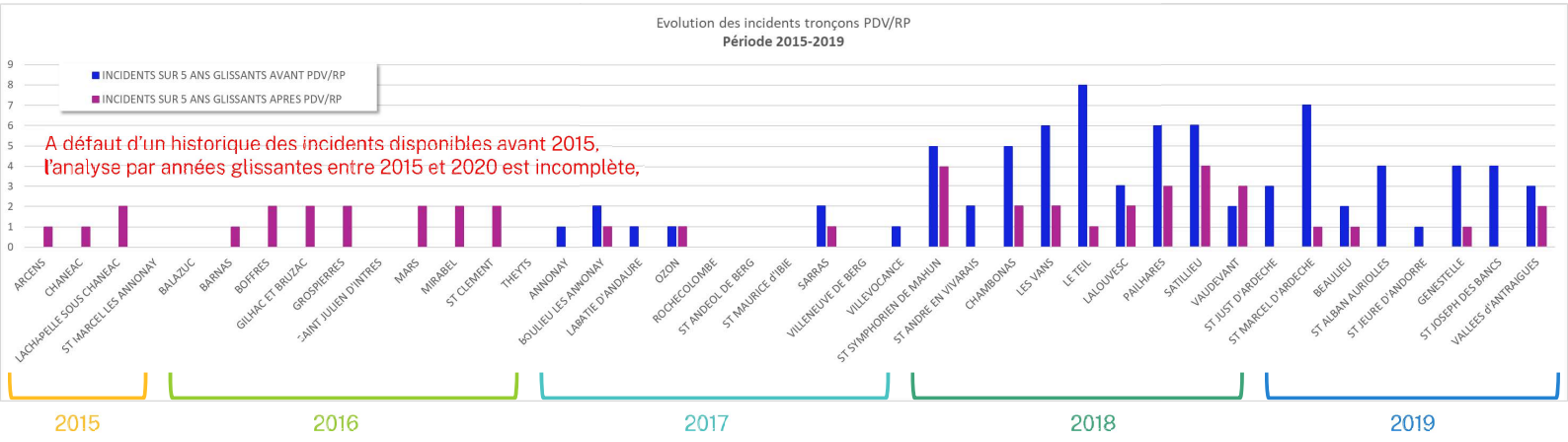
La Rénovation Programmée vise à prolonger la durée de vie des réseaux aériens pérennes éligibles en les ramenant à un niveau proche du neuf

- Elle vise une maintenance lourde de ses principales composantes : supports, isolateurs, armements par exemple.
- Elle exclut en revanche le remplacement des câbles électriques HTA, relevant d'un renouvellement de réseau

*Données non consolidées à date

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La fiabilisation du réseau HTA aérien issue de la Prolongation du S²LO Durée de Vie et Rénovation Programmée (2/3)

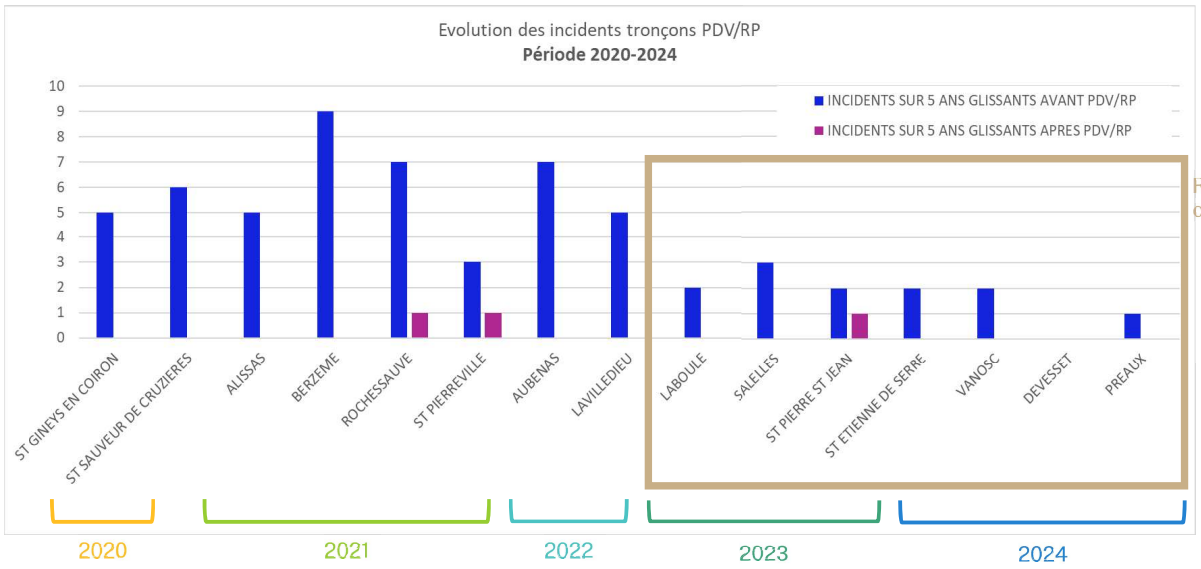


Nota :
Les incidents ont été analysés sur 5 années glissantes avant et après les PDV/RP concernées. Les données des incidents ne sont en revanche disponibles qu'à compter de 2015.
L'analyse avant / après fiabilisation n'est donc parfaitement complète qu'à compter de l'année 2020

Exemple :
En 2018, un tronçon a été traité en Rénovation Programmée au Teil.
Sur les 3 années précédentes (2015 à 2017), ce tronçon a été impacté par 7 incidents.
Sur les 5 années suivantes (2019 à 2023), ce même tronçon a été impacté par un seul incident

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

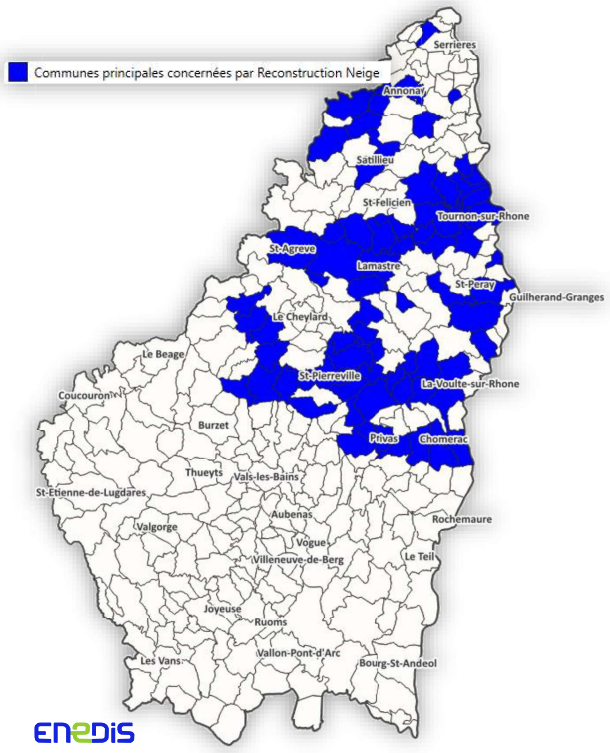
La fiabilisation du réseau HTA aérien issue de la Prolongation du Durée de Vie et Rénovation Programmée (3/3)



RP réalisée dans le cadre du 1e PPI

Le traitement de réseaux vulnérables dans le cadre du programme Reconstruction Neige

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



Le territoire ardéchois a été très impacté les 14 et 15 novembre 2019 par un évènement climatique de Neige Collante d'ampleur, qui a traversé la Région dans son ensemble.

Il a conduit à des investissements exceptionnels d'ampleur entre 2021 et 2024.

Ils ont représenté plus de 22 millions d'euros sur le territoire sur plus de 60 départs et environ 90 communes du centre et Nord du département, entre Crussol-Saint-Sauveur-Desaignes et Annonay.

Entre 2021 et 2024, ce programme a permis la dépose de :

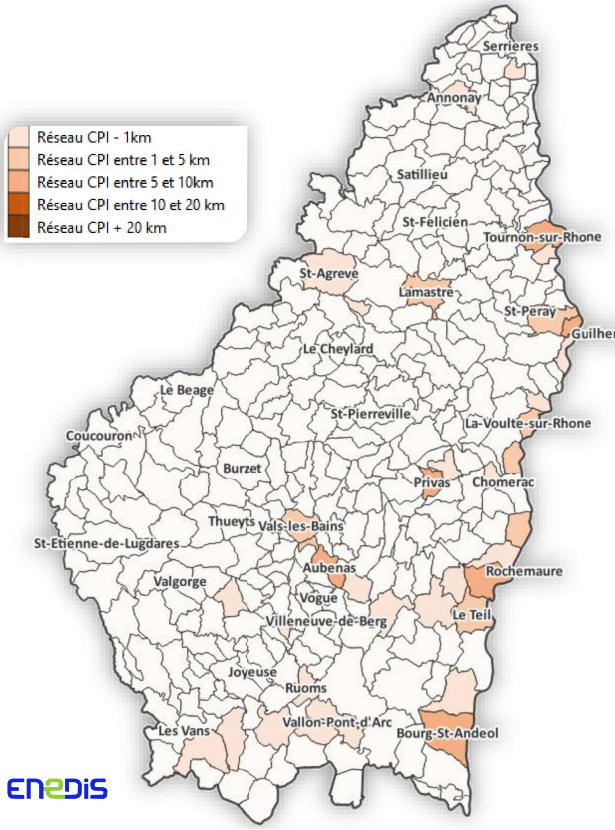
- 123 km de réseaux aériens
- Dont 64,2 km de réseaux à risques climatiques
- Dont 12,6 km de réseaux aériens Faible Section

Entre 2021 et 2024, ce programme a permis la pose de :

- 129 km de réseau HTA souterrain
- 17 OMT

Le réseau HTA souterrain en Câbles Papier Imprégné (CPI)

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



L'objectif général de l'ambition nationale 2040 de l'amélioration de la résilience du réseau électrique face aux aléas climatiques concerne également le réseau souterrain face aux canicules et vagues de chaleur

- Objectif : résorption progressive et ciblée des réseaux souterrains HTA de technologie Câbles Papier Imprégné (CPI) et synthétiques première génération, particulièrement incidentogènes lors des vagues de chaleur.

Le territoire de l'Ardèche est concerné de façon très limitée par ces réseaux sensibles et leur impact sur le critère B.

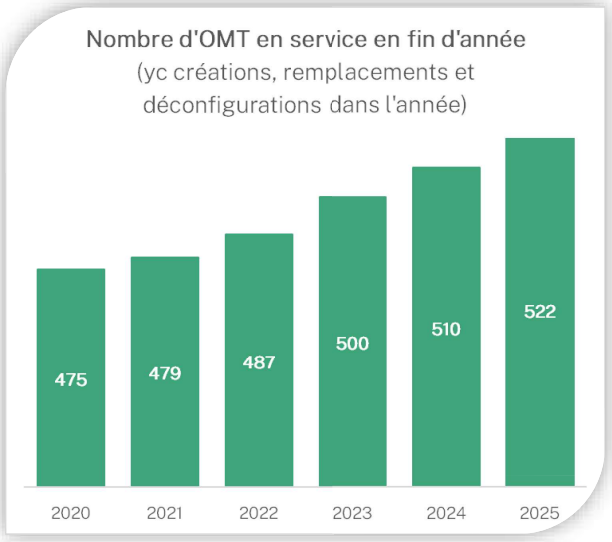
A fin 2025, le territoire compte 61 km de réseaux souterrains HTA CPI.

Réseaux souterrains CPI concentrés sur les communes de Privas, Rochemaure, Bourg-Saint-Andéol, Guilherand-Granges, Tournon-sur-Rhône et Aubenas, avec entre 5 et 10 km de réseaux CPI chacune

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Les Organes de Manœuvre Télécommandés et les poches en contraintes

A fin 2025, le territoire compte 522 OMT, postes HTA/BT, armoires de coupure ou interrupteurs aériens, soit 2,6 OMT / départ.
55 poches du réseau HTA restent malgré tout en contrainte à fin 2025 au titre de la réactivité et nécessiteraient des créations ou remplacements d'OMT.
Pour rappel, définition d'une poche en contrainte : nombre de clients BT entre 2 OMT > 300 clients ou puissance souscrite entre 2 OMT > 900 k€



18 de ces poches sont prioritaires.
Elles concernent les départs suivants :

- Départs St Didier sous Aubenas et St Germain d'AUBENAS,
- Départ Bogy de BOULIEU,
- Départ Boucieu de LAMASTRE,
- Départ St Pierre de Boeuf de SALAISE,
- Départs Chombonas, Assion et Montachard de SALELLES,
- Départ Dunières de ST SAUVEUR,
- Départs St Thomé et Rochemaure du TEIL,
- Départ Talencieux de VERNOSC

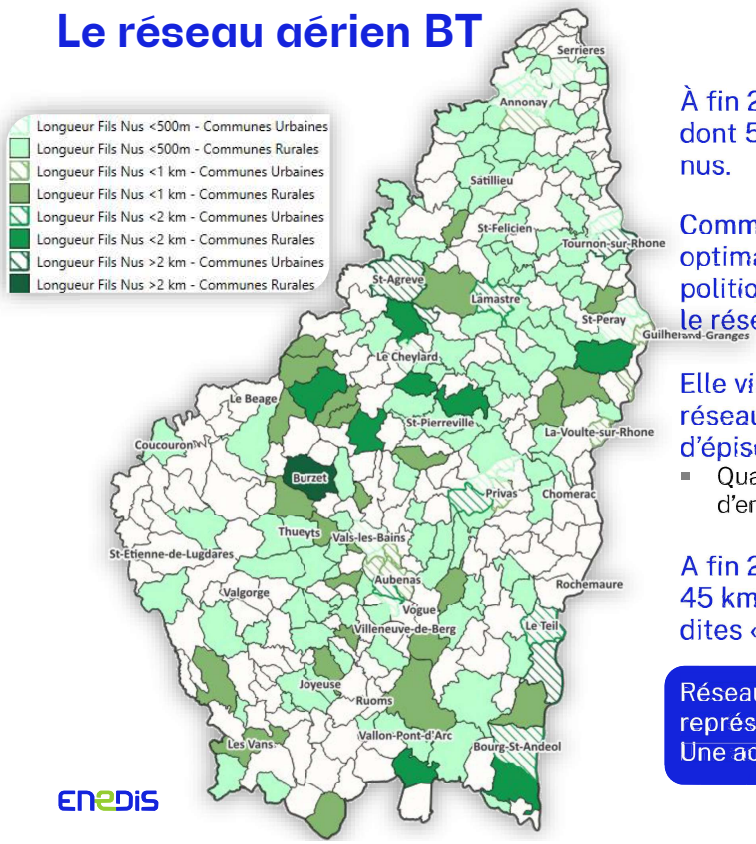
Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Les Organes de Manœuvre Télécommandés et les poches en contraintes

Poste source	Départ	Nom départ	Nombre de poches en écart
AUBENAS	AUBENC0005	St Didier sous Aubenas	2
AUBENAS	AUBENC0008	St Germain sous Aubenas	1
AUBENAS	AUBENC0001	Vogue	2
BOULIEU LES ANNONAY	BOULIC7407	Bogy	1
BOULIEU LES ANNONAY	BOULIC8606	Cance	1
BOULIEU LES ANNONAY	BOULIC8805	Serrieres	1
BOULIEU LES ANNONAY	BOULIC7608	La Versanne	1
BOULIEU LES ANNONAY	BOULIC9011	St Julien Molin Molette	1
CRUSSOL	CRUSSC0012	Alboussiere	1
CRUSSOL	CRUSSC0002	Cornas	2
CRUSSOL	CRUSSC0001	ZA Noyer	1
CRUSSOL	CRUSSC0005	Lones	1
CRUSSOL	CRUSSC0010	Franklin	1
LA VOULTE	VOULTC0003	Cabane	1
LA VOULTE	VOULTC0005	St Geroges	1
LAMASTRE	LAMASC0003	Boucieu	2
LAURAC	L.MONC0004	Auriolles	3
LAURAC	L.MONC0001	Montreal	1
LAURAC	L.MONC0002	Penaroya	1
LAURAC	L.MONC0008	Rocles	2
LAURAC	L.MONC0005	Vallon	1
LE CHEYLARD	CHEYLC0003	St Genest	1
LE TEIL	TEIL_C0010	CNPE	1
LE TEIL	TEIL_C0001	Cruas	3
LE TEIL	TEIL_C0009	Rochemaure	2
LE TEIL	TEIL_C0005	St Thome	2
PRIVAS	PRIVAC0007	Coiron	1
PRIVAS	PRIVAC0006	Grads	1
PRIVAS	PRIVAC0004	Mezaillon	1
SALAISE	SALAIC0333	St Pierre de Bœuf	1
SALELLES	SALELC0004	Assions	2
SALELLES	SALELC0003	Chambonas	1
SALELLES	SALELC0007	Montachard	2
ST SAUVEUR	SSSA5C0007	Dunières	2
VALS	VALS_C0006	Antraigues	3
VALS	VALS_C0010	La Souche	2
VERNOSC	VERN9C9104	Quintenas	1
VERNOSC	VERN9C8906	Talencieux	1

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le réseau aérien BT



À fin 2025, le territoire est desservi par un réseau BT de 8 618 km, dont 5 965 km en aérien, comprenant environ 65 km de réseau en fils nus.

Comme pour le réseau HTA, le maintien d'une qualité de fourniture optimale, voire son amélioration eu égard au critère B, inscrit dans la politique nationale « Ambition nationale 2040 », concerne également le réseau BT.

Elle vise, pour le réseau aérien BT, à l'amélioration de la résilience des réseaux concernés face aux aléas climatiques, principalement lors d'épisodes venteux ou tempétueux ou de neige collante :

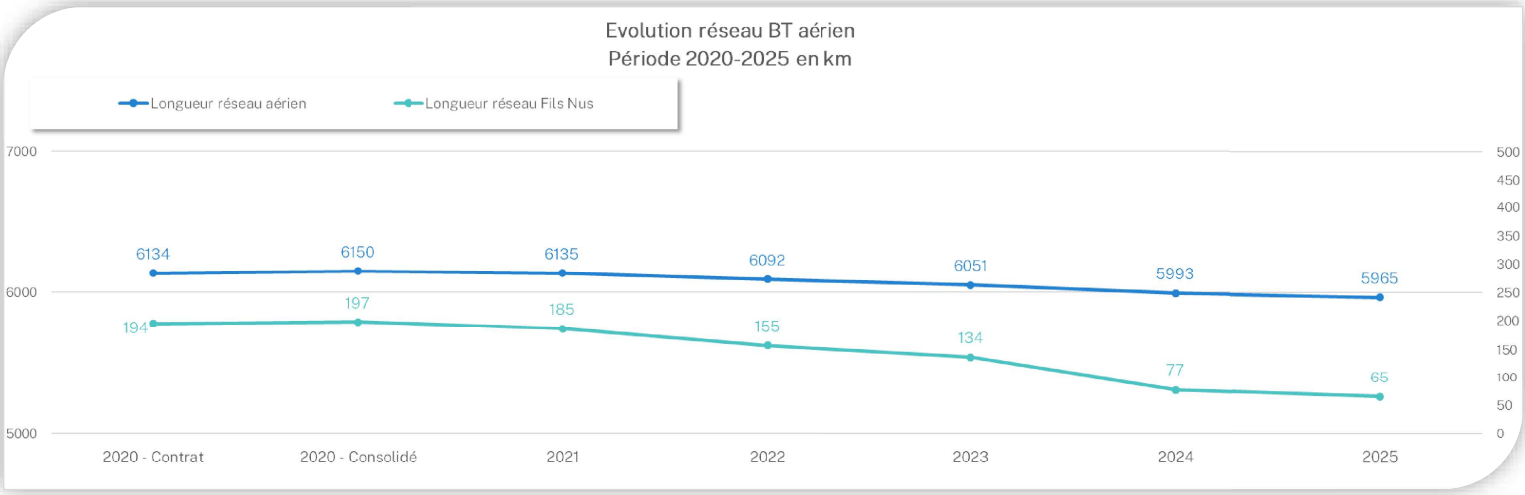
- Quasi-éradication des fils nus BT aériens dans les meilleurs délais (stock d'environ 20 000 km en zones urbaines et 20 000 km en zones rurales).

A fin 2025, le stock de Fils Nus du territoire est réparti à hauteur de 45 km sur les communes dites « Rurales » et 20 km sur les communes dites « Urbaines ».

Réseau aérien BT Fils Nus limité sur le territoire avec 65 km au total. Il représente 1% du réseau aérien total.
Une actualisation de l'inventaire de ce réseau a été réalisée en 2023-2024

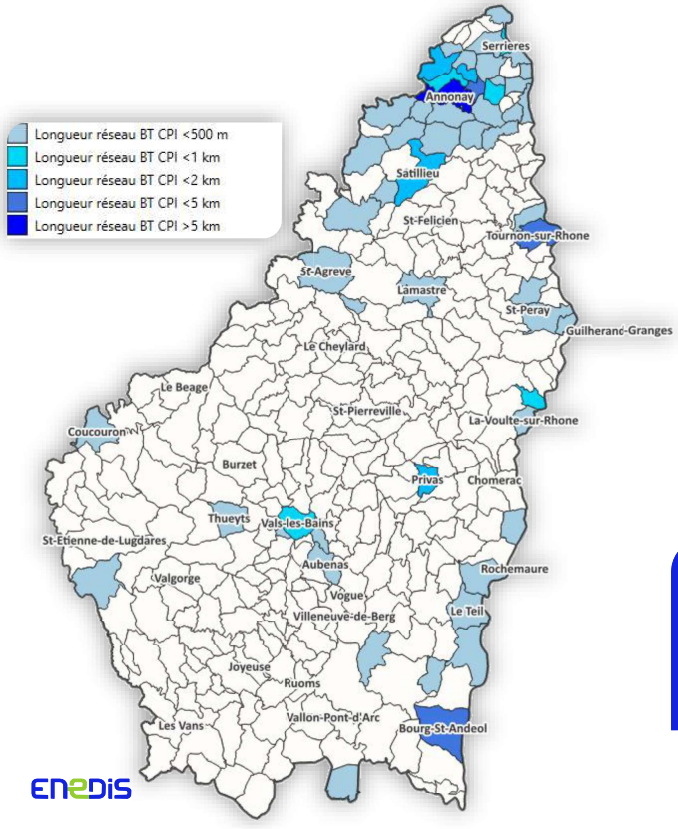
Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

L'évolution du réseau BT aérien depuis 2020



Le réseau souterrain BT

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



A fin 2025, le territoire est couvert par un réseau BT souterrain de 2 654 km, soit 30% du réseau BT total, dont 26 km de réseaux CPI et NP.

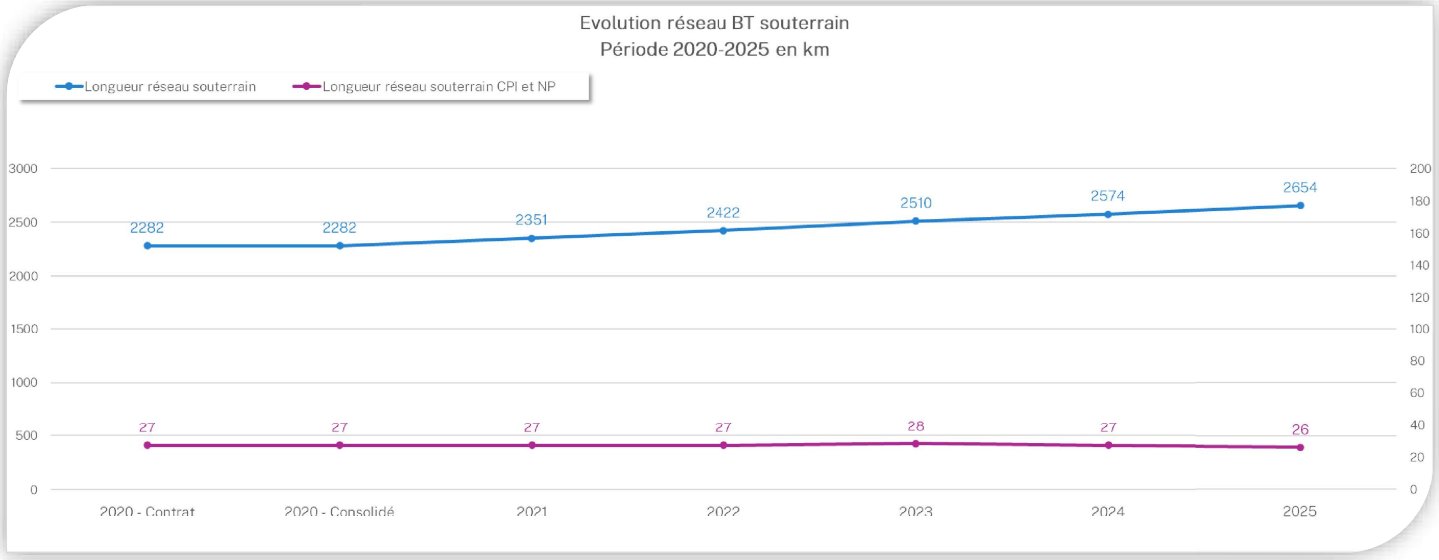
L'ambition nationale 2040 d'amélioration de la résilience des réseaux face aux aléas climatiques concerne enfin ce réseau souterrain BT en technologie papier imprégné, sensible aux vagues de froid

- Ambition nationale de renouveler au moins la moitié des câbles CPI les plus incidentogènes (stock d'environ 20 000 km).

Les réseaux souterrains BT en CPI demeurent très limités, avec une longueur d'une vingtaine de kilomètres, principalement localisés au nord du territoire, notamment sur la commune d'Annonay et ses environs.
Il représente moins de 1% du réseau souterrain total.

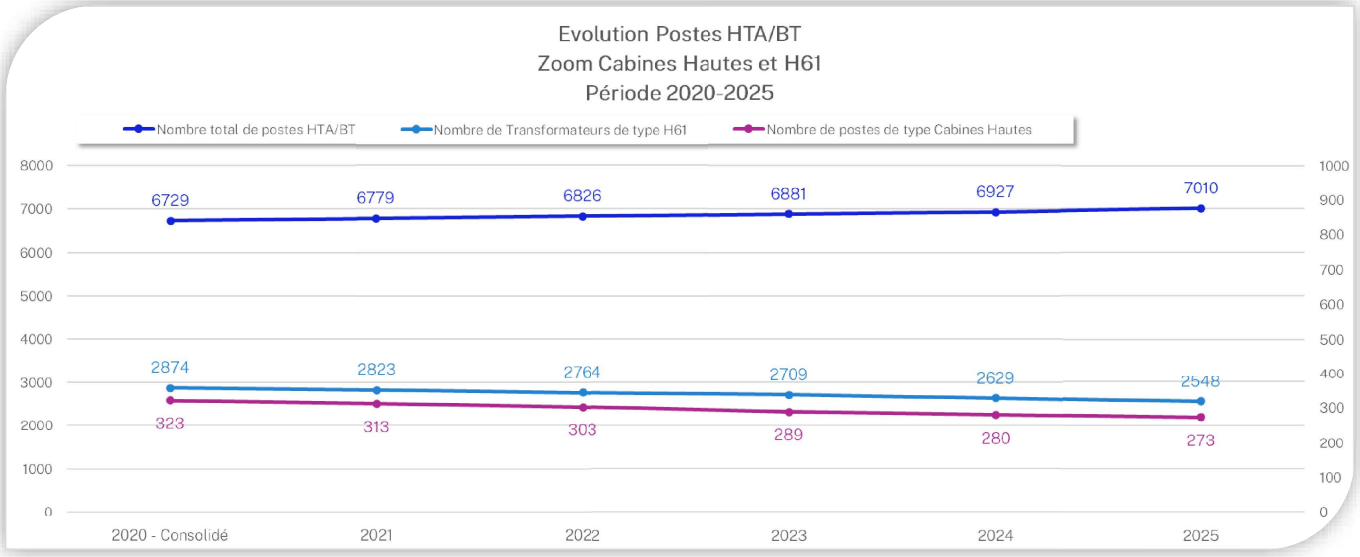
Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

L'évolution du réseau BT souterrain depuis 2020



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

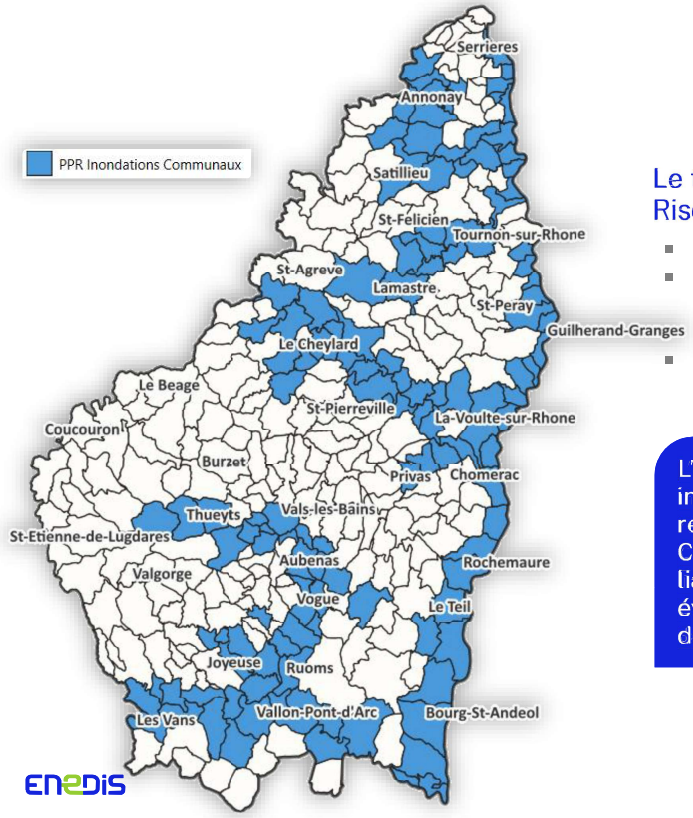
L'évolution des postes HTA/BT sur la période 2020-2025



Nombre croissant de postes HTA/BT, en lien majoritairement avec les travaux de restructurations de réseau HTA et les nouveaux raccordements.
Suppression progressive des postes HTA/BT de technologie ancienne de type Cabines Hautes et les transformateurs de type H61 sur le réseau aérien.

Les ouvrages électriques HTA et BT face au risque inondation

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



Le territoire de l'Ardèche compte 135 Plans de prévention du Risque Inondation approuvés, à la maille communale

- Répartis sur l'ensemble du territoire
- Liés aux bassins versants des différents cours d'eau de l'Ardèche : le Doux, la Cance, l'Ay, l'Ouvèze, l'Eyrieux, l'Ardèche, la Baume ou la Cèze principalement
- En bordure de la vallée du Rhône

L'ensemble des risques naturels et technologiques, dont le risque inondation, sont intégrés dans les projets d'enfouissement et de restructurations des réseaux HTA et BT.
Ces risques sont pris en compte principalement pour les tracés des liaisons souterraines projetées et implantations de postes HTA/BT, en évitant au maximum les périmètres de crues décennales et centennales, dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

L'évolution patrimoniale du réseau HTA depuis 2020

	Données 2020 et *Données 2020 consolidées**	Données 2025	Evolution 2020-2025	Commentaires
Nombre de PS desservant le territoire	32	33	*+1*	16 de ces postes-sources sont implantés sur le territoire de l'AODE Concernant les postes-sources hors territoire, quelques restructurations d'alimentation ont été réalisées, notamment au niveau du poste-source de PLANTADES (26), qui alimente désormais également l'Ardèche
Longueur totale réseau HTA	5 652 km *5 695 km**	5 895 km	*+200 km*	
Longueur réseau HTA aérien	3 087 km *3 128 km**	2 904 km	*-224 km*	Dépose de 140 km dans le cadre du programme exceptionnel Reconstruction Neige
Longueur réseau PAC Bois	839 km *932 km**	849 km	*-83 km*	Dépose de 150 km de réseau PAC Tous risques confondus
Longueur réseau FS	89 km *91 km**	63 km	*-28 km*	Les communes les plus concernées par les réseaux Faible Section, avec entre 2 et 4 km de réseau restants, sont les communes de Malarce-sur-la-Thine, Pailhares, Rochepaule, Boffres, Desaignes, St-Christol et Gras
Longueur réseau HTA souterrain	2 565 km *2 566 km**	2 991 km	*+425 km*	Création de 130 km dans le cadre du programme exceptionnel Reconstruction Neige
Longueur réseau CPI	65 km *66 km**	61 km	*-5 km*	
Nombre de départs	172 *199**	207	*+8 départs*	Gain de 7 départs issu de quelques dédoublements de départs et restructurations depuis le poste-source de PLANTADES et de LAPALISSE
Longueur moyenne des départs	28,6 km	29,1 km	*+1 km*	

Réseau HTA pour moitié souterrain, pour moitié aérien. Réseau HTA aérien restant conséquent, dicté par le relief et cohérent avec les topographies du territoire.
Un enfouissement important réalisé dans le cadre du programme Reconstruction Neige.

L'évolution patrimoniale du réseau BT depuis 2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

	Données 2020 et *Données 2020 consolidées**	Données 2025	Evolution 2020-2025	Commentaires
Longueur totale réseau BT	8 379 km *8 432 km**	8 618 km	*+186 km*	
Longueur réseau BT aérien	6 134 km *6 150 km**	5 965 km	*-185 km*	
Longueur réseau torsadé	5 940 km *5 953 km**	5 900 km	*-53 km*	Principalement porté par l'AODE dans le cadre de l'Article 8
Longueur réseau Fils nus	194 km *197 km**	65 km	*-132 km*	Le stock est constitué de 45 km en Communes Rurales et 20 km en Communes Urbaines L'actualisation du diagnostic Fils Nus réalisé en 2023-2024 a contribué à la baisse constatée de 132 km.
Longueur réseau Fils nus FS	130 km *133 km**	38 km	*-95 km*	
Longueur réseau BT souterrain	2 282 km *2 282 km**	2 654 km	*+372 km*	
Longueur réseau CPI et NP	27 km *27 km**	26 km	*-1 km*	
Nombre de postes DP	6 699 *6 729**	7 010	*+281*	Principalement ajoutés dans le cadre de projets de raccordements et restructurations
Nombre de postes H61	2 852 *2 874**	2 548	*-326*	
Nombre de clients BT	217 063 *223 956**	232 909	*+8 953*	

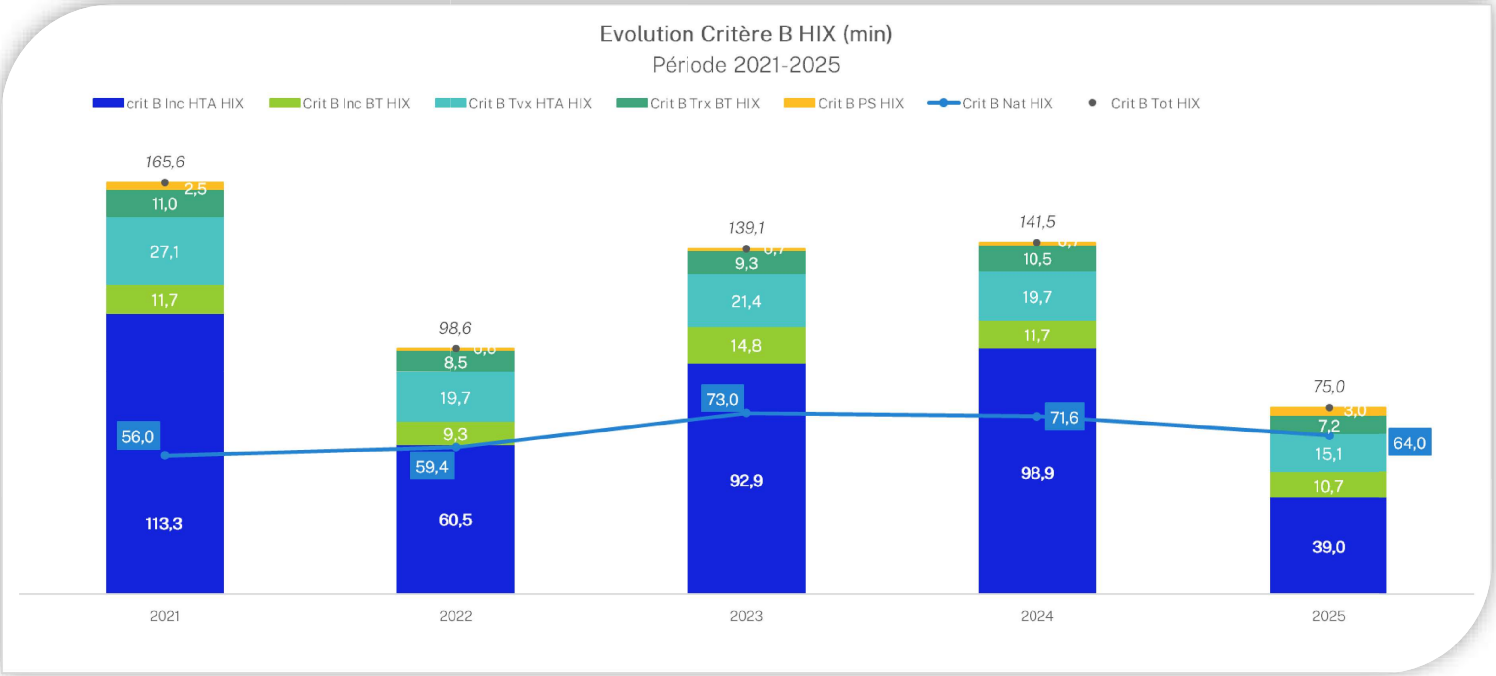
Un grand linéaire de réseau BT, majoritairement aérien, avec un gain de 186 km depuis 2020.
Une résorption des postes HTA/BT de type H61 en lien avec les chantiers de restructurations et d'enfouissements.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La fiabilité du réseau électrique

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

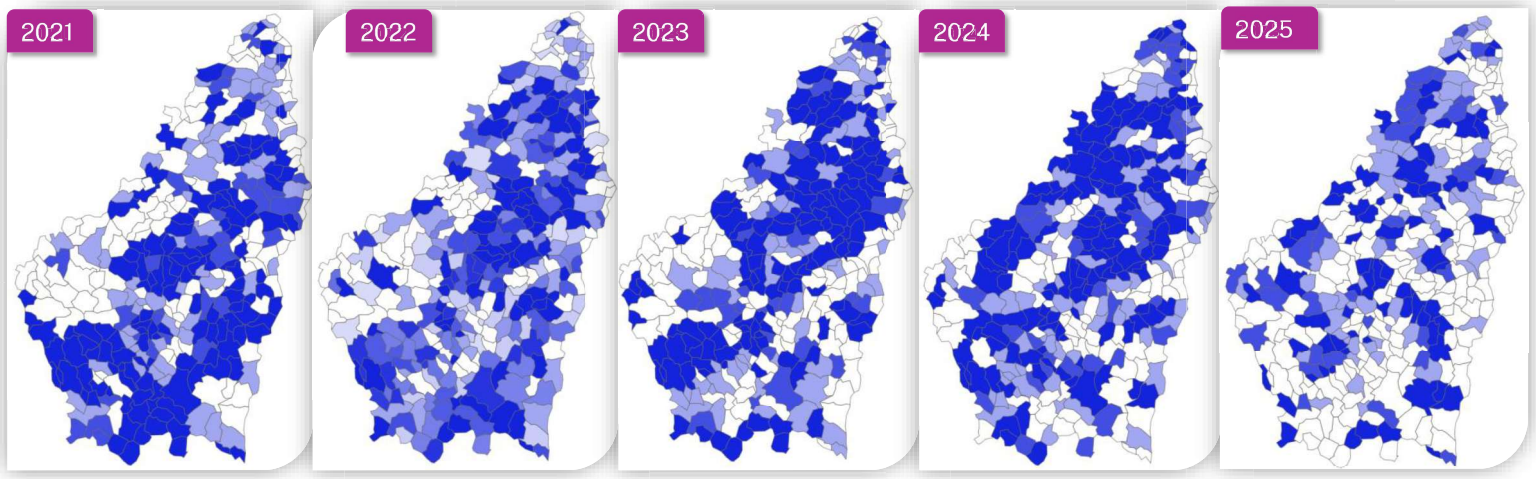
L'évolution du critère B HIX annuel hors RTE



Critère B majoritairement marqué par les incidents HTA, restant supérieur au critère B national

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

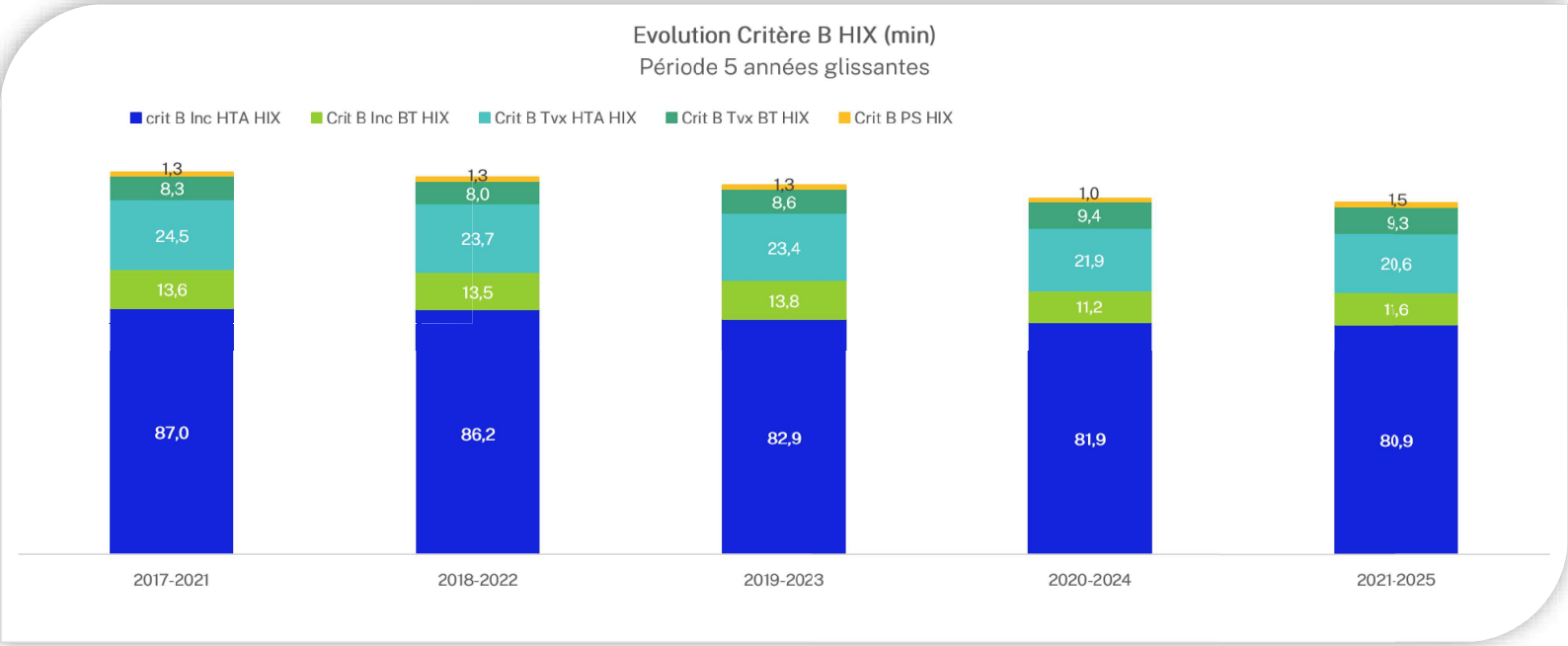
L'évolution du critère B HIX annuel hors RTE à l'échelle communale



Critère B particulièrement sensible au aléas climatiques sur le réseau aérien, notamment aux épisodes venteux.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

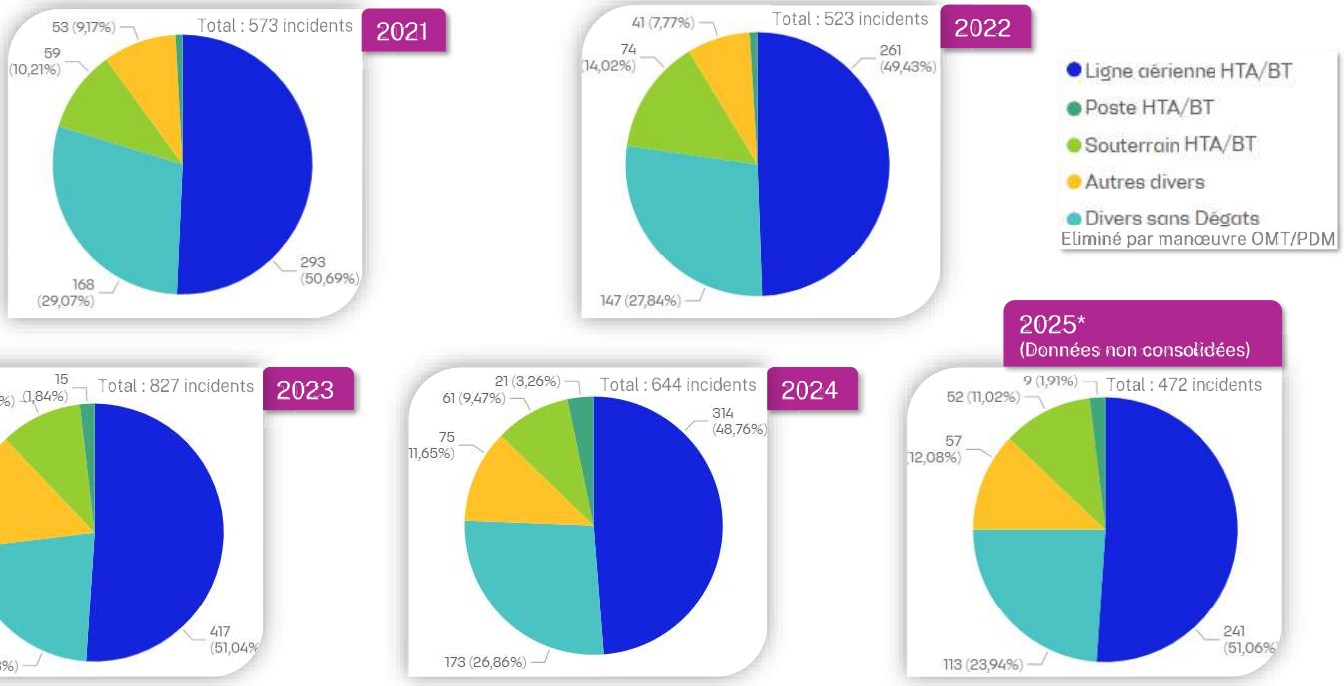
L'évolution du critère B HIX hors RTE sur 5 années glissantes



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La répartition des incidents par type de réseau hors tier

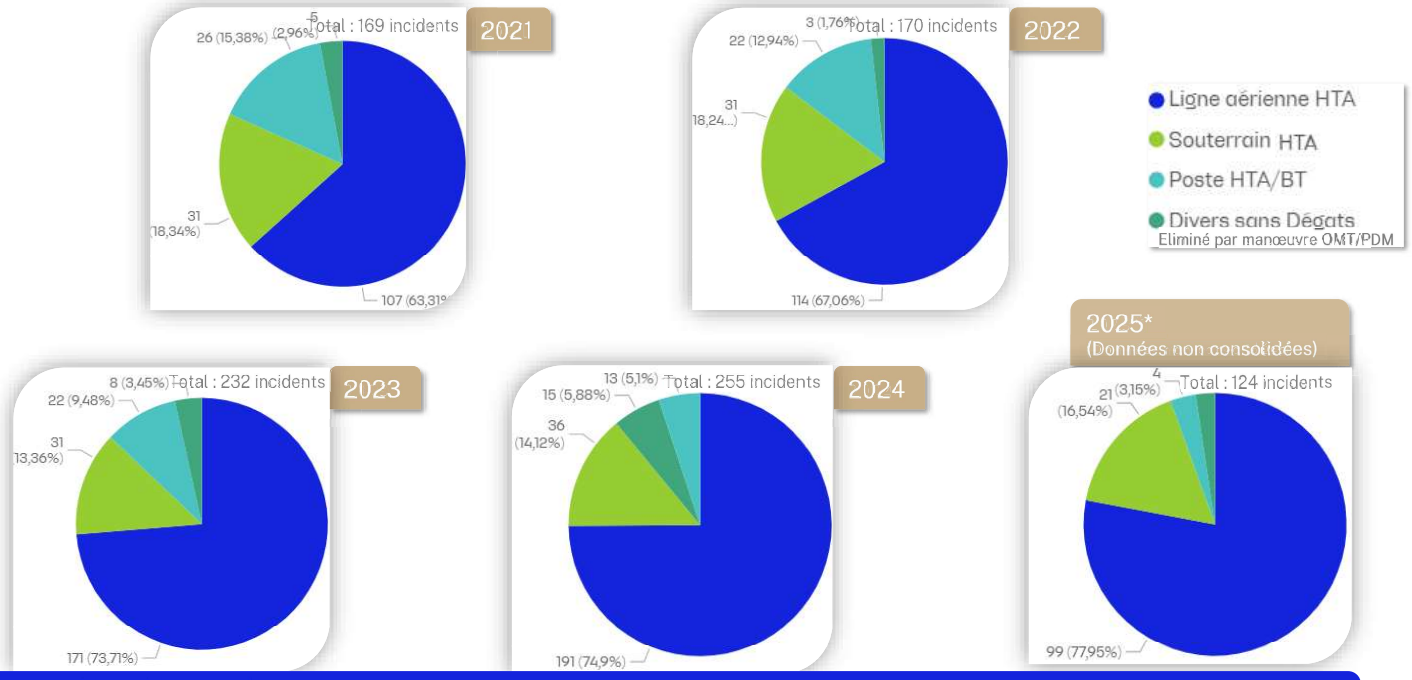
Réseau global HTA et BT



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La répartition des incidents par type de réseau hors tier

Zoom réseau HTA

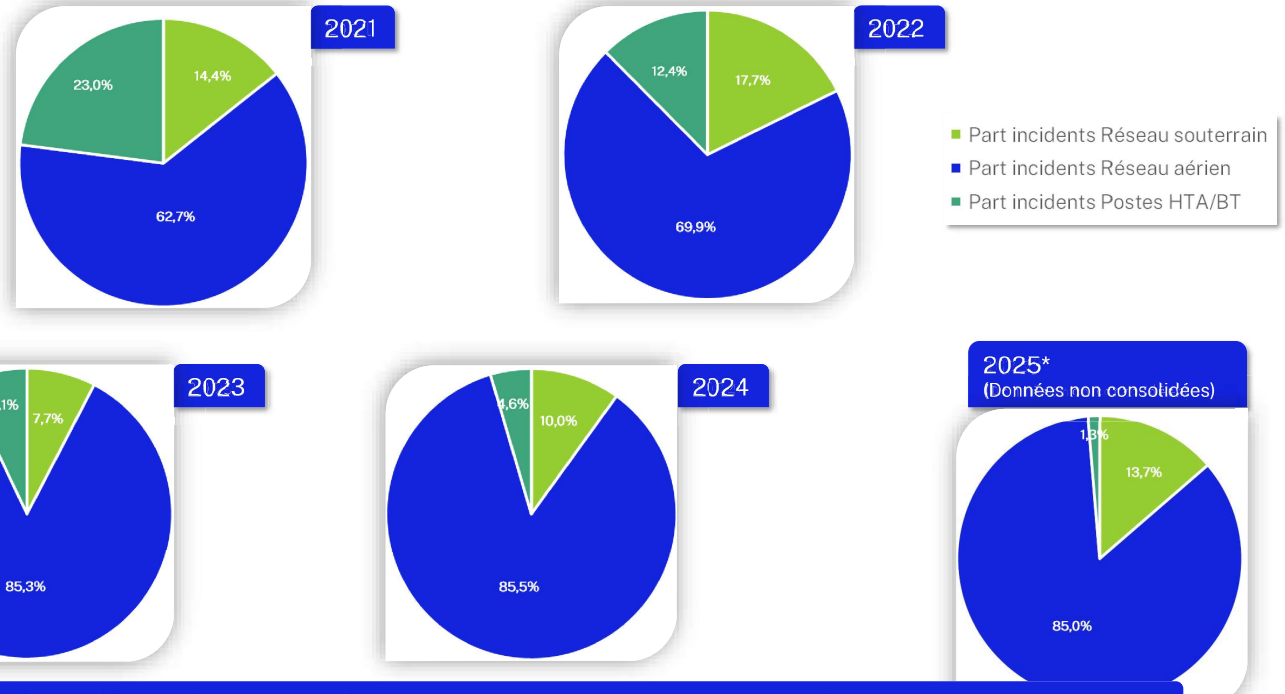


Une part prépondérante des incidents HTA situés sur le réseau aérien, soumis principalement aux aléas climatiques, avec un nombre d'incidents variant annuellement en fonction de ces évènements.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La contribution des incidents au critère B par type de réseau

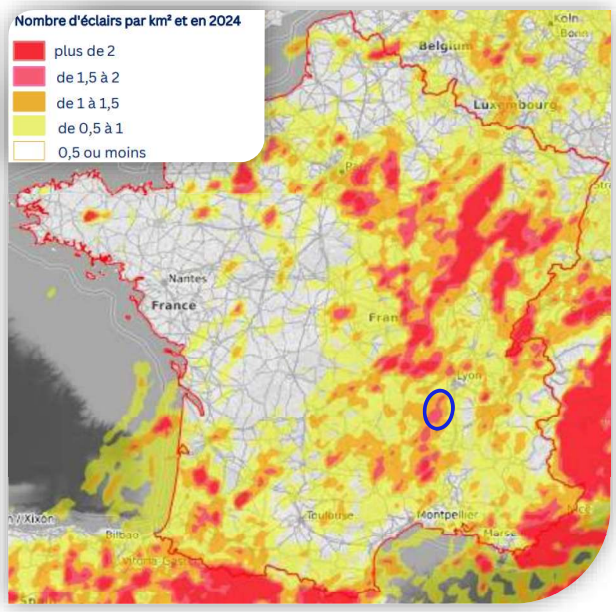
Zoom réseau HTA



En Une part prépondérante des incidents HTA sur le réseau aérien qui se confirme en termes d'incidences sur le critère B.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La contribution des incidents sur le réseau HTA dus à la problématique Foudre (1/2)



Le territoire reste particulièrement soumis aux orages estivaux et aux impacts de foudre, même si cette tendance est plutôt à la baisse depuis 2024.

Le nombre total d'impacts Foudre et Orage est de 105 incidents depuis 2021, comptant pour environ 6 minutes de critère B Incidents HTA HIX annuel.

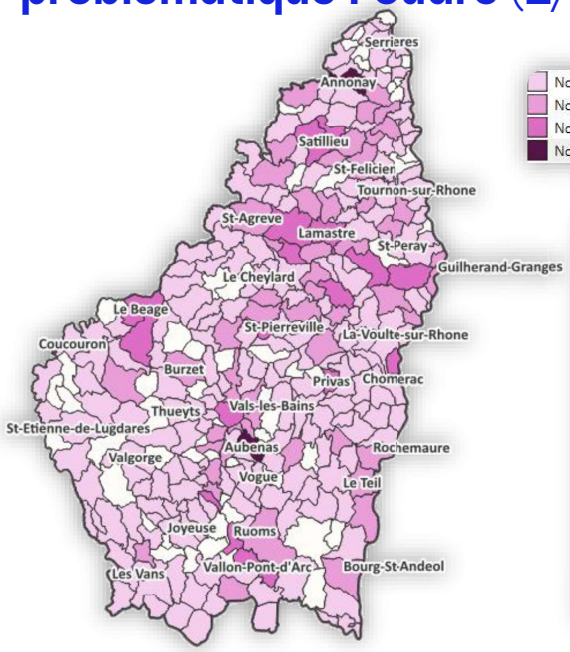
Les régions les plus foudroyées sont les régions allant du sud-ouest au nord-est de la France, notamment la partie centre-est et nord-est.

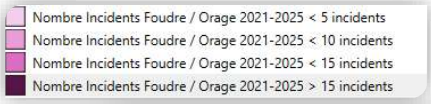
Cette densité est due à des remontées orageuses en lien avec des gouttes froides au large des côtes atlantiques, épargnant un peu plus le territoire ardéchois ces dernières années.

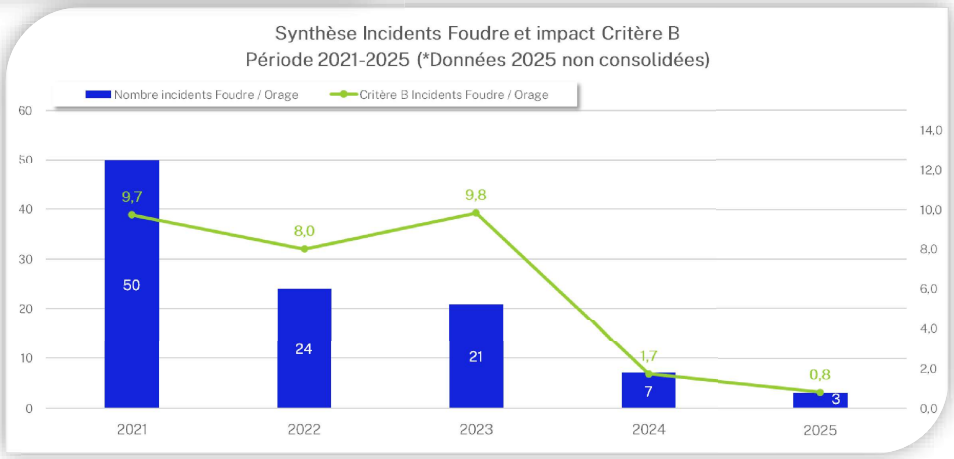
Les incidents HTA liés aux impacts Foudre et Orage sont variables en fonction des années. Ils contribuent de façon modérée au critère B du territoire : entre moins d'1 minute en 2025 à presque 10 min en 2021 et 2023.

La contribution des incidents sur le réseau HTA dus à la problématique Foudre (2/2)

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE



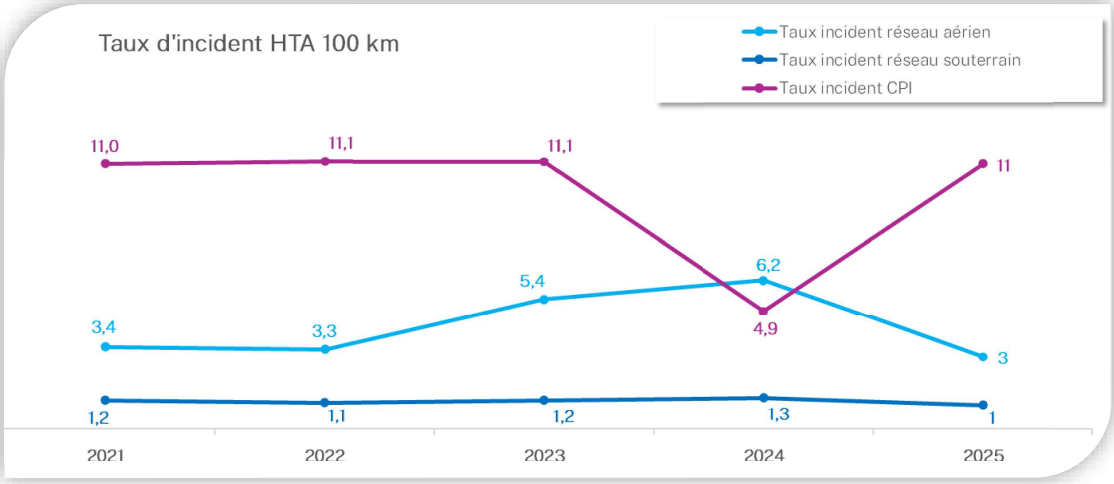




La majorité des communes ont compté au moins 1 incident HTA lié à la Foudre / Orage sur la période 2021-2025.
Les communes les plus impactées sont Annonay avec 16 incidents et Aubenas avec 19 incidents.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

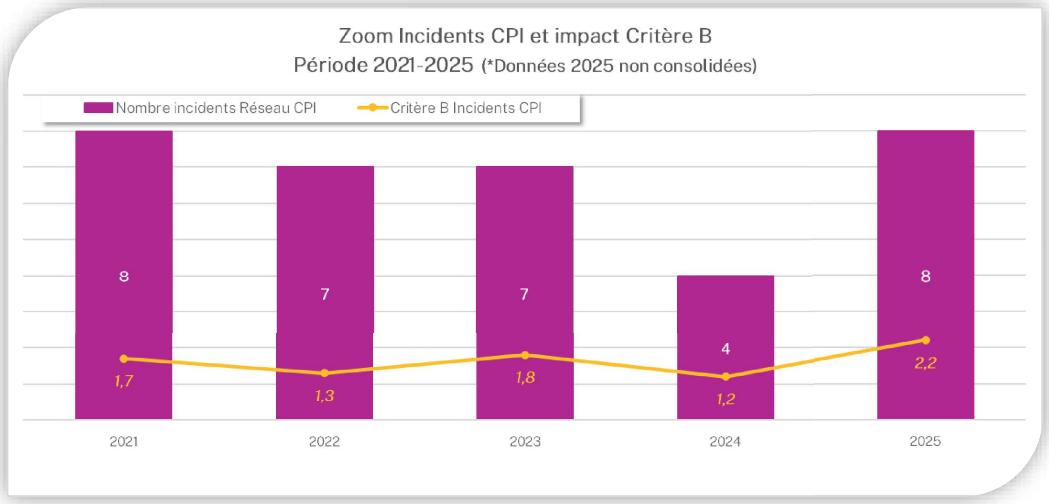
L'évolution des fréquences d'incidents hors tiers aux 100 km du réseau HTA (1/2)



Un taux d'incident aérien confirmant les analyses précédentes, fortement dépendant des aléas climatiques
Un taux d'incident souterrain stable et à un très bon niveau, < 2 incidents aux 100 km.
Un taux d'incident des réseaux CPI restant élevé à l'exception de 2024, mais représentant moins de 10 incidents annuels et un impact sur le critère B très limité au vu de la faible longueur totale de réseaux CPI du territoire, de l'ordre de 1 à 2 min.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

L'évolution des fréquences d'incidents hors tiers aux 100 km du réseau HTA (2/2)



Un taux d'incident des réseaux CPI restant élevé à l'exception de 2024, mais représentant moins de 10 incidents annuels et un impact sur le critère B très limité au vu de la faible longueur totale de réseaux CPI du territoire, de l'ordre de 1 à 2 min.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La répartition des incidents par type de réseau hors tier

Zoom réseau BT

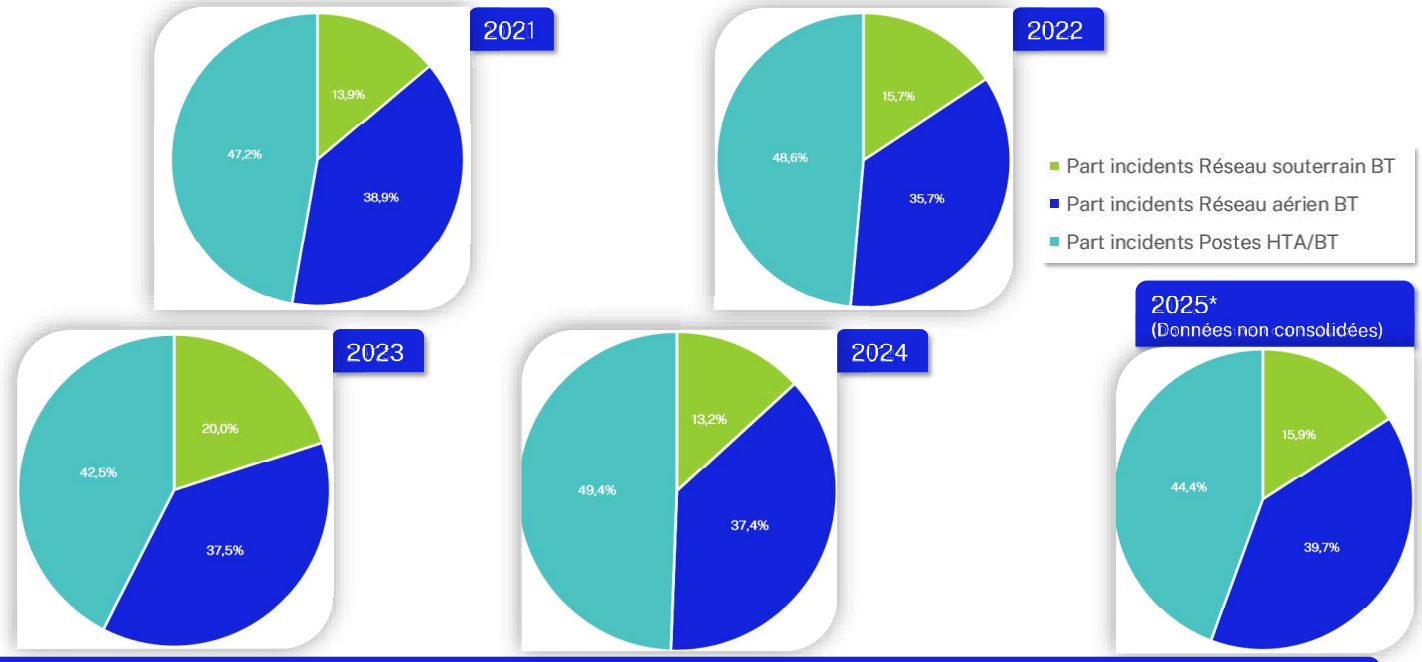


Une part prépondérante des incidents BT situés sur le réseau aérien et les postes HTA/BT, soumis principalement aux aléas climatiques, de type tempêtes ou orages, avec un nombre d'incidents variant en fonction de ces évènements

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La contribution des incidents au critère B par type de réseau

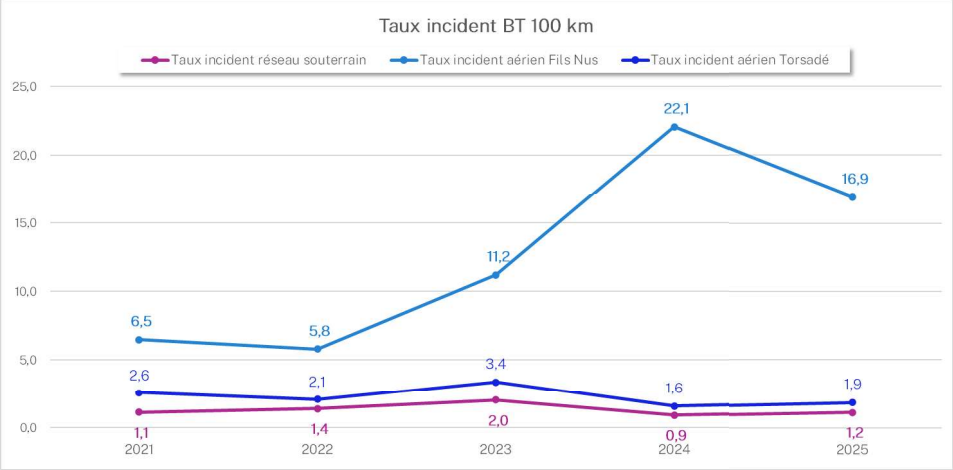
Zoom réseau BT



Une part prépondérante des incidents BT sur le réseau aérien et les postes HTA/BT qui se confirme en termes d'incidences sur le critère B.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

L'évolution des fréquences d'incident hors tiers aux 100 km du réseau BT

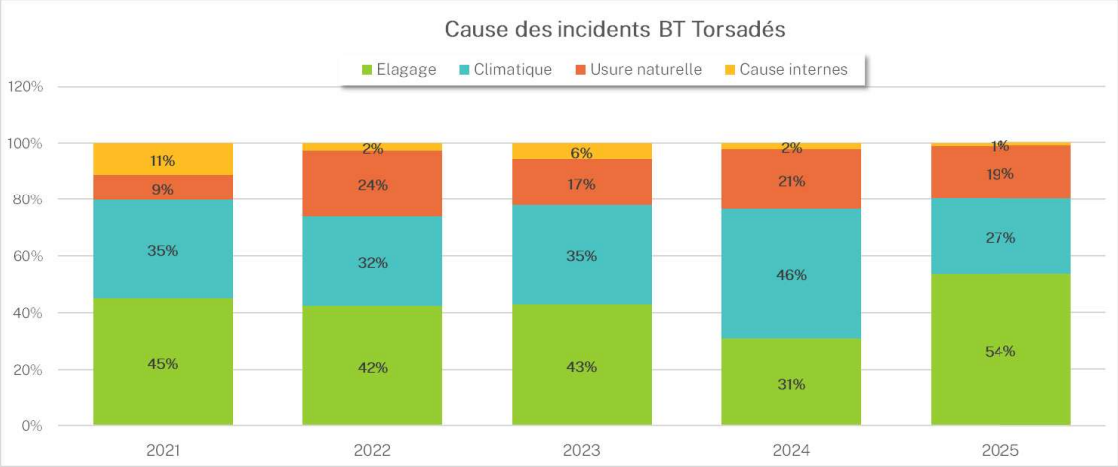


En volume d'incidents	2021	2022	2023	2024	2025
Souterrain	27	34	51	24	31
Fils Nus	12	9	15	17	11
Torsadé	153	123	200	94	112

Un taux d'incident des réseaux aériens hors Fils Nus et souterrains, faible, de l'ordre de 1 à 2 incidents pour 100 km.
Un taux d'incident du réseau aérien Fils Nus en augmentation en lien avec la fiabilisation du stock.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Zoom causes des incidents BT torsadés : Risque bois



En volume d'incidents	2021	2022	2023	2024	2025
Torsadé - dont	153	123	200	94	112
Elagage	*69*	*52*	*86*	*29*	*60*
Climatique	*53*	*39*	*70*	*43*	*30*
Usure naturelle	*14*	*29*	*33*	*20*	*21*
Cause internes	*17*	*3*	*11*	*2*	*1*

On peut estimer qu'environ 70 à 80% des incidents sur le réseau BT torsadé est en lien avec le risque bois.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La qualité de fourniture du territoire

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le suivi du décret qualité et des départs en chutes de tension sur la période 2021-2024

Départs concernés par un dépassement de la chute de tension admissible sur la période 2021-2024 :

- En 2021, les départs Sarras de ST VALLIER, Baix de LORIOL et Cruas du TEIL ont présenté une chute de tension de l'ordre de 5%
- En 2022, les départs Cruas du TEIL, Auriolles de LAURAC et Soyons de CRUSSOL ont présenté une chute de tension de l'ordre de 5%
- En 2023, aucun départ HTA ne présentait de chute de tension <-5 %
- En 2024, le départ Baix de LORIOL a présenté une chute de tension de plus de 6% et le départ Cruas du TEIL de l'ordre de 5%

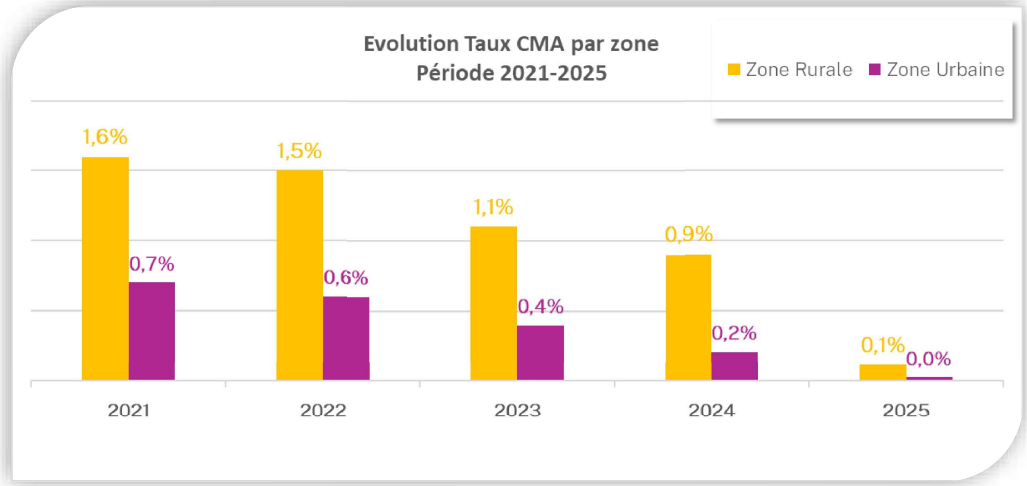
Départs concernés par une élévation de tension sur la période 2021-2024 :

- En 2021, le départ Eoliennes Planèze de CRUSSOL a présenté une élévation de tension de l'ordre de 6%
- En 2022, le départ Eoliennes Planèze de CRUSSOL a présenté une élévation de tension de l'ordre de 6%
- En 2023, les départs Eoliennes Planèze de CRUSSOL et Juvinas de MONTPEZAT ont présenté une élévation de tension de l'ordre de 6% et le départ Chambre de LORIOL de l'ordre de 5%
- En 2024, le départ Formation Professionnelle de TAIN a présenté une surélévation de tension de +7%, les départs Eoliennes Planèze de CRUSSOL et Juvinas de MONTPEZAT l'ordre de 6% et les départs St Genest du CHEYLARD et Chambre de LORIOL de l'ordre de 5%

Ces différents départs ont fait l'objet d'investissements particuliers entre 2023 et 2025 ou vont faire l'objet d'investissements particuliers en 2026-2027 de dédoublement de départs et de restructuration permettant de ramener le taux de chute de tension ou d'élévation de tension dans les limites de -5% ou +5%.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le suivi du décret qualité et l'évolution des Clients Mal Alimentés sur la période 2021-2025



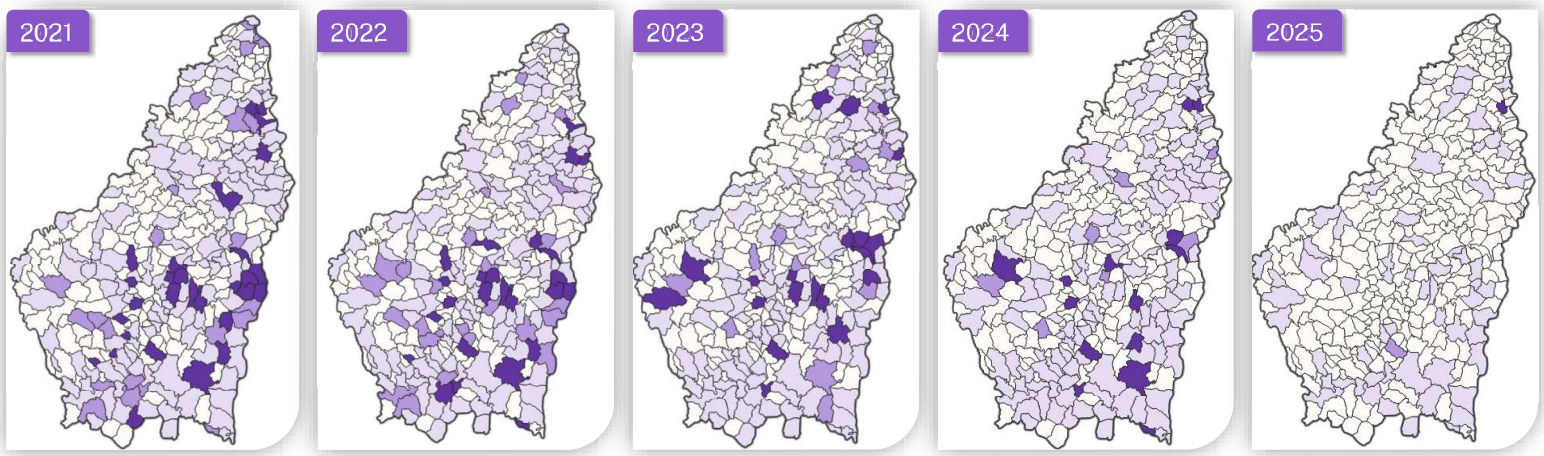
En nombre	2021	2022	2023	2024	2025
Zone Rurale	2 083	1 968	1 446	1 168	148
Zone Urbaine	668	606	408	200	20
TOTAL	**2 751**	**2 574**	**1 854**	**1 368**	**168**

La concession respecte le décret qualité depuis 2021 en matière de tenue de tension et de taux de CMA.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le suivi du décret qualité et l'évolution des Clients Mal Alimentés sur la période 2021-2025

Evolution à l'échelle communale



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

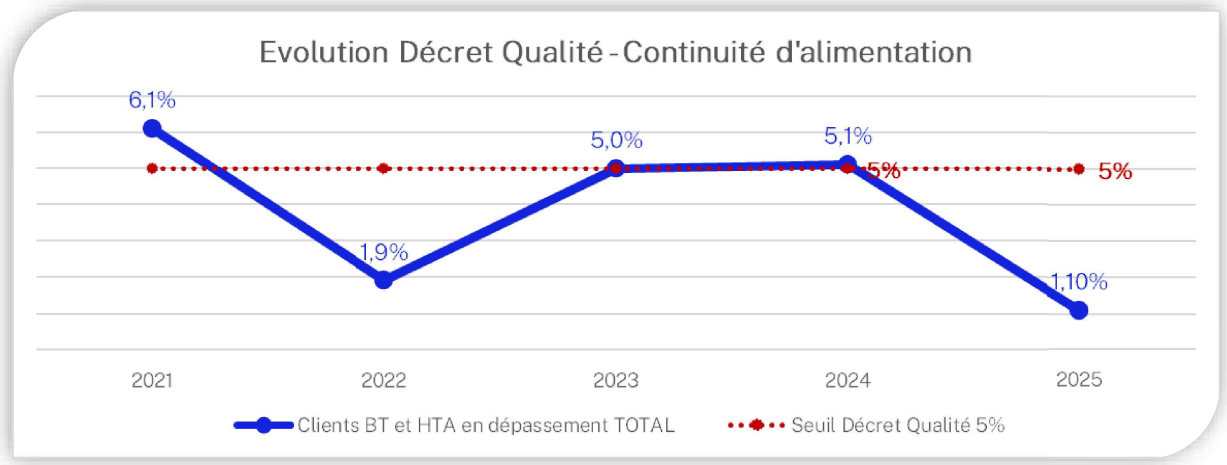
Le suivi du décret qualité et les coupures longues et brèves sur la période 2021-2025

		2021	2022	2023	2024	2025
Synthèse : Clients en dépassement	Nombre de clients BT et HTA en dépassement	13 515	4 210	11 478	11 628	2 570
		6,1%	1,9%	5%	5,1%	1,1%
	Nombre de communes concernées	142	103	139	132	64
		41,90%	30,40%	41%	38,9%	19,1%
Coupures brèves	Nombre de clients BT et HTA en dépassement	0	107	1 685	3 519	0
		0%	0%	0,7%	1,5%	0,0%
	Nombre de communes concernées	0	2	6	24	0
		0%	1%	1,8%	7,1%	0,0%
Coupures longues	Nombre de clients BT et HTA en dépassement	4 990	545	3 113	700	17
		2,20%	0,20%	1,4%	0,3%	0,00%
	Nombre de communes concernées	27	14	40	14	1
		8,00%	4,10%	11,8%	4,1%	0,3%
Durée de coupures longues	Nombre de clients BT et HTA en dépassement	9 129	4 029	8 082	8 181	2 570
		4,10%	1,80%	3,5%	3,6%	1,1%
	Nombre de communes concernées	129	101	127	117	64
		38,10%	29,80%	37,5%	34,5%	19,1%

Un non respect du décret qualité qui a une tendance à perdurer, avec deux années : 2022 et 2025, en dessous des 5% de clients dépassant les seuils de coupures brèves et/ou de coupures longues.
Dépassements coupures longues fortement dépendant des incidents climatiques, mais qui ont tendance à être mieux maitrisés. En revanche hausse des clients en écart au titre des coupures brèves en 2023 et 2024

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

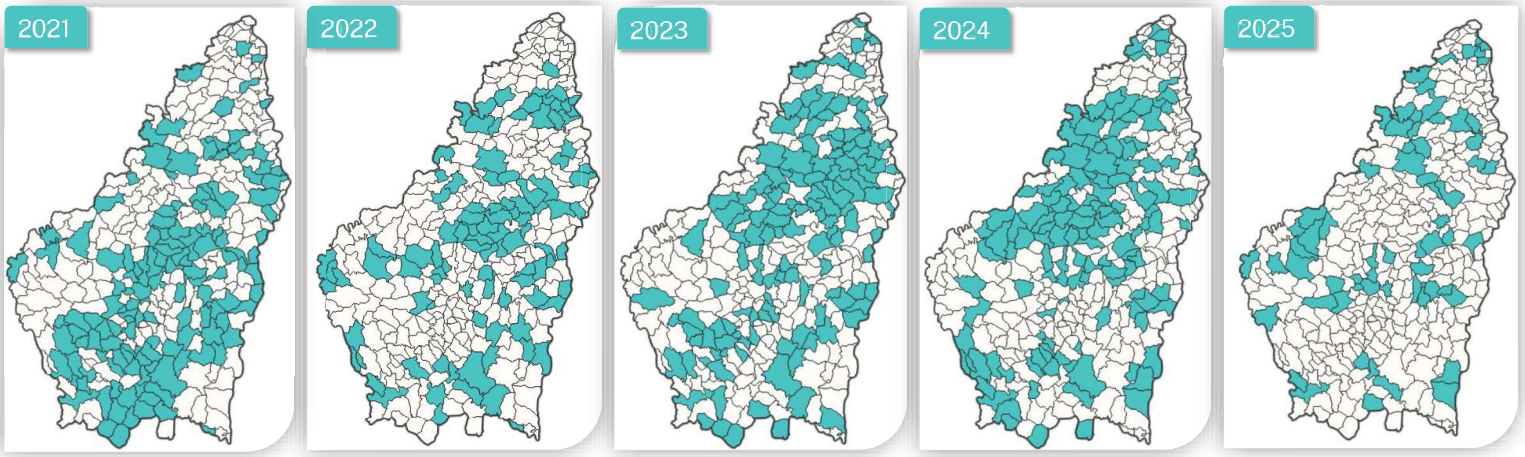
Le suivi du décret qualité et les coupures longues et brèves sur la période 2021-2025



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le suivi du décret qualité et les écarts coupures longue durée prévus sur la période 2021-2025

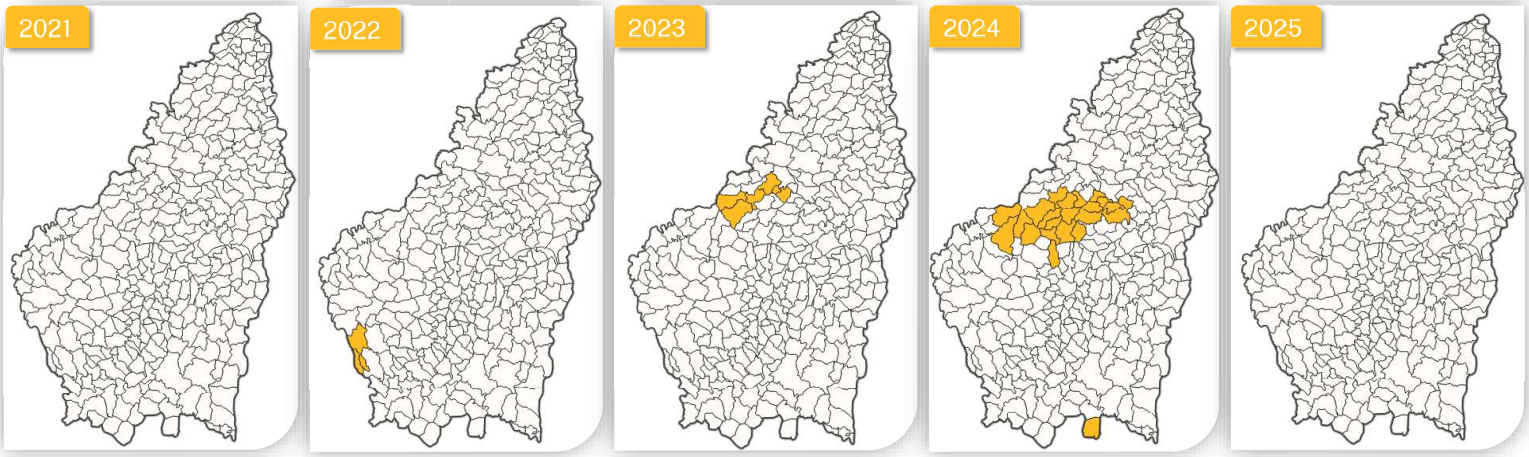
Evolution à l'échelle communale



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le suivi du décret qualité et les écarts coupures longues et brèves sur la période 2021-2025

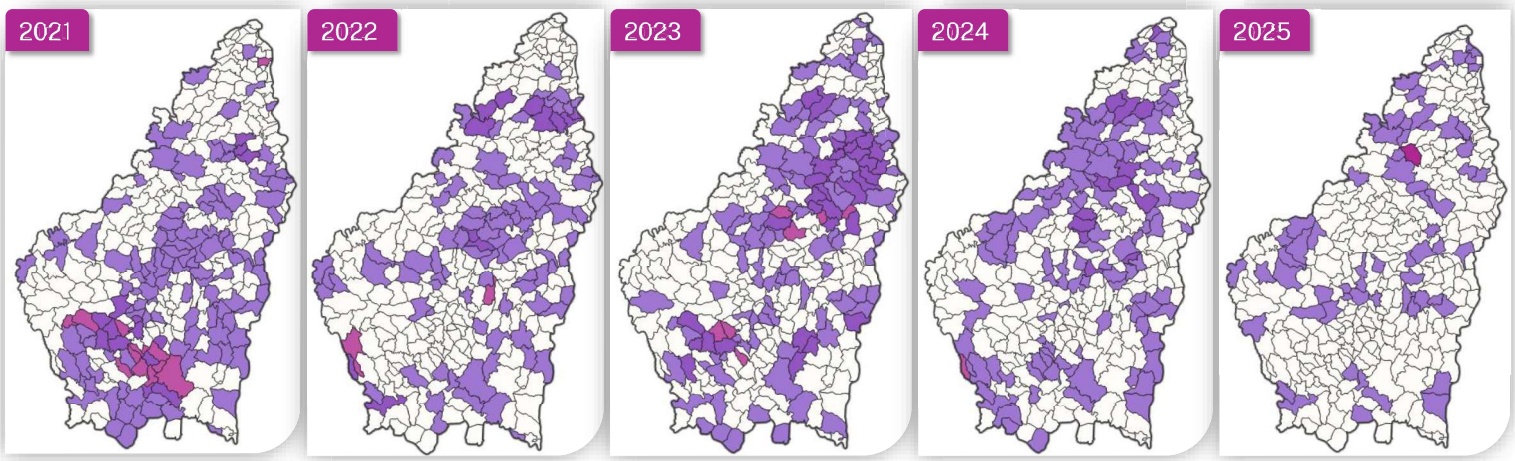
Zoom sur les coupures brèves



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Le suivi du décret qualité et les écarts coupures longues constatés et prévus sur la période 2021-2025

Zoom sur les coupures longues



Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Synthèse du diagnostic technique

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

La synthèse du diagnostic technique mis à jour

Forces

- Réseau de poste-sources robuste
- Résorption des départs en chute de tension
- Structures de réseaux HTA de plus en plus fiabilisées par les différents programmes d'enfouissement : programme exceptionnel Reconstruction Neige, croissance des investissements
- Réseau BT stable, robuste, peu contributeur au critère B
- Résorption presque totale du réseau aérien BT Fils Nus

Faiblesses

- Réseau aérien restant fortement soumis et impacté par les épisodes climatiques de type tempête et les chutes d'arbres
- Structure de réseaux HTA conservant de longues antennes aériennes avec un nombre conséquent de postes HTA/BT, liées à la géographie et à l'habitat diffus du territoire

Opportunités

- Hausse importante des investissements sur le réseau HTA et BT
- Ambition nationale d'investissements en faveur de la résilience des réseaux face aux aléas climatiques, permettant le traitement des réseaux aériens en antennes
- Tendance générale à la baisse des incidents en dehors des épisodes climatiques récurrents touchant le réseau aérien HTA et BT

Difficultés

- Géographie vallonnée et escarpée contraignante en termes d'accès et de réalimentation lors des incidents avec un habitat diffus
- Dynamique économique localisé ne permettant pas de faire évoluer le réseau
- Exigences contraignantes du Service Voirie du Département lors des travaux d'enfouissements de réseaux

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Territoire d'Energie Ardèche – TE 07

territoire d'énergie ARDÈCHE

Synthèse du diagnostic technique
Exercice 2024

Version 1

Synthèse

Forces et points de vigilance du réseau de la concession

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Forces

- 25 km de réseau BT aérien nu en zone rurale seulement, avec un faible taux au niveau de la concession (0,9%)
- Le taux de CMA est inférieur à 1,2% depuis 2020
- Incidentologie de l'ensemble des réseaux BT limitée (sous la médiane pour toutes les technologies BT)

Faiblesses

- Taux limité de réseaux HTA âgés de + de 40 ans : 31% (au niveau de la moyenne AEC à 31%)
- Tenue de tension HTA : améliorations mais encore 2 départs en écart
- Critère B HIX moyen de 126 minutes sur la période 2020 – 2024, nettement supérieur au critère B HIX moyen national sur la même période de 64 minutes
- Amélioration tendancielle du critère B incidents HTA HIX moyenné sur 5 ans avec une vulnérabilité marquée du réseau aux aléas climatiques lors de vents violents

Synthèse

Vulnérabilité et points de vigilance du réseau de la conce

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-CONC20262010-DE

Les ouvrages vulnérables identifiés

- 2 963 km de réseau HTA aérien avec un fort taux d'incidentologie (27,1 inc./100 km sur l'ensemble de la concession), responsable de 61% des incidents et 66% du temps de coupure en moyenne sur la période 2020-2024.
- Départs HTA concernés par un fort critère B et NiTi sur incidents HTA HIX à traiter en priorité.
- Stock de 25 km de réseau BT fils nus en zone urbaine à traiter dans le cadre des prochains PPI. L'avancement des travaux de suppression de 5 km de réseaux BT fils sur le PPI 2023-2026 n'était que de 23% à mi-parcours du PPI.
- Tableaux HTA et BT : absence d'inventaire (programme « Datacollecte ») communiqué à l'AODE.

Points de vigilance : retour sur le diagnostic technique Enedis

- PDV/RP : le retour d'expérience d'Enedis ne permet pas de conclure sur l'action de la PDV/RP. Une analyse plus fine des incidents avant/après les travaux de fiabilisation depuis le début du programme (2014), sur une moyenne de 3-4 ans, en distinguant les incidents climatiques des incidents pour défaillance de matériels, apparaît nécessaire.
- Information partielle : il est attendu le « risque bois » sur le réseau BT à la maille du poste HTA/BT / départ BT / tronçon BT, informations nécessaires à la programmation des travaux de l'AODE.
- Risque « foudre » sur le réseau HTA : phénomène exceptionnel (50 incidents en 2021) à surveiller sans qu'il soit une cause majeure des incidents (7 incidents en 2024 et 3 incidents en 2025).